

## Première séance, mardi 21 mai 2024

Présidence de Adrian Brügger (UDC/SVP, SE)

### Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		Communications		
2024-GC-72	Divers	Validation du mandat de député de Philipp Wieland, en remplacement de Susanne Schwander		
2024-GC-87	Divers	Validation du mandat de député de Daniel Savary, en remplacement de Brice Repond		
2023-CE-196	Rapport d'activité	Conseil d'Etat : Avancement des travaux dans le cadre du programme gouvernemental	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Marie Levrat <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2023-CE-196	Rapport d'activité	Vie et activités du Conseil d'Etat	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Marie Levrat <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2022-DFIN-82	Comptes de l'Etat	Comptes de l'Etat. Exercice 2023	Entrée en matière générale	<i>Rapporteur-e</i> Armand Jaquier <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2022-DFIN-82	Comptes de l'Etat	Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Benoît Rey <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2023-CE-196	Rapport d'activité	Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Benoît Rey <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2024-DIAF-2	Rapport et comptes	Etablissement cantonal d'assurance des animaux de rente (Sanima) – 2023	Discussion Vote	<i>Rapporteur-e</i> Benoît Rey <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2022-DFIN-82	Comptes de l'Etat	Direction des finances	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Marie Levrat <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen

<b>Signature</b>	<b>Genre d'affaire</b>	<b>Titre</b>	<b>Traitement</b>	<b>Personnes</b>
2023-CE-196	Rapport d'activité	Direction des finances	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Marie Levrat <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2024-DFIN-19	Rapport et comptes	Banque cantonale de Fribourg. Rapport de gestion 2023	Discussion Vote	<i>Rapporteur-e</i> Marie Levrat <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2024-DFIN-18	Rapport et comptes	Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (CPPEF). Rapport annuel 2023	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Marie Levrat <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2022-DFIN-82	Comptes de l'Etat	Pouvoir exécutif - Conseil d'Etat et Chancellerie	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Marie Levrat <i>Représentant-e du gouvernement</i> Danielle Gagnaux
2023-CE-196	Rapport d'activité	Chancellerie d'Etat	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Marie Levrat <i>Représentant-e du gouvernement</i> Danielle Gagnaux
2022-DFIN-82	Comptes de l'Etat	Pouvoir législatif	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Marie Levrat <i>Représentant-e du Parlement</i> Mireille Hayoz
2022-DFIN-82	Comptes de l'Etat	Direction de la sécurité, de la justice et du sport	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> François Ingold <i>Représentant-e du gouvernement</i> Romain Collaud
2023-CE-196	Rapport d'activité	Direction de la sécurité, de la justice et du sport	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> François Ingold <i>Représentant-e du gouvernement</i> Romain Collaud
2022-DFIN-82	Comptes de l'Etat	Pouvoir judiciaire	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> François Ingold <i>Représentant-e du gouvernement</i> Romain Collaud
2024-DSJS-65	Rapport et comptes	Office de la circulation et de la navigation OCN - rapport de gestion 2023	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> François Ingold <i>Représentant-e du gouvernement</i> Romain Collaud

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2022-DFIN-82	Comptes de l'Etat	Direction de la santé et des affaires sociales	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Christel Berset <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2023-CE-196	Rapport d'activité	Direction de la santé et des affaires sociales	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Christel Berset <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2024-DSAS-36	Rapport d'activité	Hôpital fribourgeois (HFR) - Rapport d'activité 2023	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Christel Berset <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2024-DSAS-18	Rapport d'activité	Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS) - Rapport d'activité 2023	Discussion Vote	<i>Rapporteur-e</i> Christel Berset <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2024-GC-99	Election judiciaire	Président-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine 90%	Scrutin uninominal	
2024-GC-100	Election judiciaire	Vice-président-e de la Commission de conciliation en matière de bail de la Singine et du Lac	Scrutin uninominal	
2024-GC-105	Election judiciaire	Assesseur-e (locataires) à la Commission de conciliation en matière de bail de la Sarine - Poste 1	Scrutin uninominal	
2024-GC-101	Election judiciaire	Assesseur-e au Tribunal pénal économique	Scrutin uninominal	

La séance est ouverte à 08 h 30.

**Présence** de 106 députés; absents: 4.

Sont absents avec justifications: M<sup>mes</sup> et MM. Jean-Daniel Schumacher, Julien Vuilleumier, Ralph Alexander Schmid et Lucie Menétrey.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

—

## Communications

**Président du Grand Conseil.** Ich darf Ihnen mitteilen, dass das Büro des Grossen Rates dem Vorschlag des Präsidenten zugestimmt hat, in der Oktobersession, und zwar am 10.10.2024, einen Tag der Zweisprachigkeit einzuführen. Ziel ist es, auf die Sensibilität der anderen Sprache einzugehen; das heisst, gewünscht wäre, dass sich die Französischsprechenden in Deutsch aussprechen und die Deutschsprachigen auf Französisch aussprechen. Genauere Details zum Programm werden Ihnen zum späteren Zeitpunkt mitgeteilt.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

—

**Divers 2024-GC-72****Validation du mandat de député de Philipp Wieland, en remplacement de Susanne Schwander****Divers 2024-GC-87****Validation du mandat de député de Daniel Savary, en remplacement de Brice Repond**

**Président du Grand Conseil.** Das Büro des Grossen Rates hat nach Prüfung der entsprechenden Unterlagen festgestellt, dass die Nachfolge der Grossrätin Schwander und des Grossrats Repond vom Oberamt des Seebezirks, beziehungsweise vom Oberamt des Greyerzbezirks, gemäss dem Gesetz über die Ausübung der politischen Rechte geregelt wurde.

Das Büro hat ebenfalls festgestellt, dass Herr Philipp Wieland und Herr Daniel Savary gemäss Artikel 48 des Gesetzes über die Ausübung der politischen Rechte wählbar sind. Auch sind sie nicht betroffen von Artikel 49 des gleichen Gesetzes, in dem die Bestimmungen zur Unvereinbarkeit zwischen ihrem beruflichen Status und ihrer Funktion als Mitglied des Grossen Rates festgehalten sind.

Deshalb beantragt das Büro dem Grossen Rat, die Mandate von Herrn Philipp Wieland und Herrn Daniel Savary als Mitglieder des Grossen Rates zu validieren. Die Diskussion über die Validierung der Mandate von Herrn Grossrat Philipp Wieland und Herrn Grossrat Daniel Savary ist eröffnet.

Das Wort wird nicht verlangt. Ich stelle fest, dass niemand das Wort ergreift. Sie haben die Validierung der Mandate von Herrn Philipp Wieland und Herrn Daniel Savary als Mitglieder des Grossen Rates somit stillschweigend bestätigt.

- > La validation de ces mandats est acceptée tacitement.
- > Les nouveaux députés sont assermentés selon la formule habituelle.

**Rapport d'activité 2023-CE-196****Conseil d'Etat : Avancement des travaux dans le cadre du programme gouvernemental**

Rapporteur-e:	<b>Levrat Marie</b> (PS/SP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances</b>
Rapport/message:	<b>05.03.2024</b> (BGC mai 2024, p. 1441)
Préavis de la commission:	<b>08.05.2024</b> (BGC mai 2024, p. 1672)

**Discussion**

**Levrat Marie** (PS/SP, GR). Concernant l'avancement des travaux dans le cadre du programme gouvernemental, c'est en fait le premier chapitre du rapport d'activité. C'est la Chancellerie qui gère tout le rapport d'activité. Nous souhaitons remercier la Chancellerie pour ce nouveau format, qui est beaucoup plus léger et qui contribue à faciliter la lecture des différentes activités des directions. L'avancement des travaux dans le cadre du programme gouvernemental ainsi que le rapport d'activité de la vie du Conseil d'Etat sont, pour la première fois, traités au début de la session pour avoir la présence de toutes et tous les Conseillers d'Etat et leur permettre de répondre à d'éventuelles questions que vous auriez.

Le Conseil d'Etat a élaboré, au début de la législature 2022-2026, un programme gouvernemental. Le chapitre sur l'avancement des travaux dans le présent rapport d'activité fait état des différentes avancées constatées sur les projets qui étaient prévus et présentés dans le programme gouvernemental, ceci en divisant les éléments en 5 axes stratégiques:

- > économie et innovation, qui va comprendre la formation, l'éducation numérique, le développement des pôles d'innovation, le tourisme, la culture et le patrimoine;
- > la cohésion sociale, qui va comprendre les structures sanitaires et santé, jeunesse, perspectives, prévention et sport, ainsi que les familles, personnes vulnérables et l'inclusion;
- > un autre axe est celui de la transition environnementale, qui va comprendre le Plan climat, la préservation des ressources, la transition énergétique et la mobilité durable;
- > la digitalisation;

> ainsi que le dernier axe, qui est celui de la gouvernance.

Donc, vous constaterez que les projets touchent à tous les domaines et sont tous à des stades différents. Pour chaque projet, on a un état de la situation, qui a été établi au 31 décembre 2023 et qui permet à tout un chacun d'avoir un suivi sur les projets présentés dans le programme gouvernemental. Ces projets, spécifiquement, seront, pour la plupart, évoqués dans les rapports des directions, chaque projet ayant une direction responsable, que vous retrouvez sur la gauche du tableau.

**Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances.** Pas d'éléments supplémentaires à rajouter. Je remercie M<sup>me</sup> la Rapportrice pour la présentation. Et tous les collègues du Conseil d'Etat sont là. S'il y a des questions spécifiques sur ces différents éléments, qui sont le "monitoring", finalement, des projets gouvernementaux, ils pourront répondre directement.

**Bonny David (PS/SP, SC).** Une question par rapport au programme gouvernemental de la législature. Le Conseil fédéral évoque des mesures d'économies pour 2025. Le Conseil d'Etat, avec une large majorité de droite depuis toujours, annonce dans les médias que le temps des vaches maigres peut arriver, et que les séances avec les directions seront tendues. Je n'invente rien. Au niveau de la Confédération, des coups sont lancés dans divers domaines, les transports publics, la santé, la culture, formation, agriculture, environnement, promotion économique, et j'en passe.

Dire que l'effet domino provoquera des difficultés financières pour le canton de Fribourg serait trop facile. Mais comment le Conseil d'Etat, à large majorité de droite, envisage-t-il la gestion des tâches? Par exemple, la mobilité, la formation, l'engagement de postes supplémentaires nécessaires, je pense au Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) par exemple, ou à la transition énergétique.

Et de manière plus globale, comment le Conseil d'Etat voit-il la situation financière du canton de Fribourg? Avec les baisses successives d'impôts, si on prend une période de 10 ans, vous avez certainement les chiffres, M. Siggen, quel est le manque à gagner aujourd'hui pour les finances du canton de Fribourg?

Je remercie encore le Conseil d'Etat pour le suivi de son programme gouvernemental et votre réponse.

**Tritten Sophie (VEA/GB, SC).** Meine Interessenbindung: Ich bin Mitglied des Vorstands des Verkehrsclubs der Schweiz, Sektion Freiburg.

Das Mobilitätsgesetz ist am 5. November 2021 in Kraft getreten. Gemäss Artikel 49 verfügen Unternehmen und Behörden, die zum Zeitpunkt des Inkrafttretens des Gesetzes bereits im Kanton Freiburg ansässig waren, über eine Frist von 2 Jahren nach Inkrafttreten des Gesetzes, um über einen Mobilitätsplan zu verfügen.

Wir sind nun 2,5 Jahre nach dem Inkrafttreten. Der Staatsrat erklärt in seinem Tätigkeitsbericht, dass die Analyse noch nicht abgeschlossen ist. Die Frage des Grünen Bündnisses lautet: Wann wird der Staat seinen Mobilitätsplan erstellen?

**Dafflon Hubert (Le Centre/Die Mitte, SC).** C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai pris connaissance de ce rapport intermédiaire sur le programme gouvernemental. Déjà, le travail initial qui était fait est un travail, j'ai envie de dire, remarquable. Et aujourd'hui, on a un état des lieux très précis de la situation. C'est un travail qui était fait, je pense, avec un grand sérieux, et on ne peut que féliciter tant l'administration que le Conseil d'Etat pour ce travail.

Par contre, ce qui me manque actuellement, c'est qu'on a le sentiment que ces plus ou moins 120 projets et 120 mesures, ils sont tous au même niveau. Dans le document de base, il y avait des documents, il y avait des projets prioritaires, il y avait même 5 priorités qui étaient mentionnées *expressis verbis*. On ne les retrouve plus comme telles dans le rapport intermédiaire, et je pense que c'est dommage. Aujourd'hui plus que jamais, on se rend compte que les comptes et le bouclage, on va en parler tout à l'heure, sont difficiles. Et pour moi, c'est clair, on ne peut pas simplement dire, voilà l'état des lieux, il y a 120 projets, on continue, mais on doit aussi fixer des priorités. Et ce qui manque dans ce document, ce sont les priorités que devrait se fixer le Conseil d'Etat. Il y en a qui doivent être mises en évidence, qui sont importantes pour le suivi et la poursuite des choses pour notre canton. Donc, on a tous ces projets à mettre en parallèle, et il faut vraiment maintenant discuter des priorités à définir. J'ai appris avec satisfaction que la prise de conscience du Conseil d'Etat est bien réelle. On a aussi une responsabilité, le Grand Conseil, par rapport à tous nos choix, toutes nos décisions sur les coûts. Est-ce qu'on peut assumer tout ceci? Je ne pense plus. On doit fixer ces priorités.

Il y aura une réunion avec le Conseil d'Etat et la Commission des finances et de gestion (CFG) pour aussi parler de ça. Il y aura une réunion entre le Bureau et le Conseil d'Etat, je crois que c'est le 21 juin prochain. Je pense que cette prise de conscience est importante, parce que sinon, à ce rythme-là, en gardant ce niveau d'impôt et en gardant ce niveau de prestations, on ira tôt ou tard contre le mur avec des difficultés énormes pour notre canton.

Donc, il est grand temps de refixer, de définir ces priorités, et c'est la seule chose qui manque dans ce document, parce que, pour le reste, je pense que c'est un inventaire extrêmement précis, qui est bien fait, fait au 31 décembre 2023. On voit qu'en 5 mois, toutes les choses qui peuvent déjà changer en si peu de temps. Ça bouge. Et, pour moi, les priorités de 2022 ne sont plus celles que nous avons aujourd'hui, et surtout pas celles qu'on aura quand on devra finir la législature.

En ayant un débat intense au niveau de notre groupe sur quelles seraient nos priorités, on a pu se mettre d'accord sur une priorité, et là, je regarde M. Demierre, conseiller d'Etat. Notre groupe est de l'avis que l'hôpital fribourgeois (HFR) doit être la priorité absolue du gouvernement, du Grand Conseil, de cette législature. Pour les autres priorités, on en a plusieurs et on pourrait se rejoindre sur d'autres choses (Plan climat, énergies renouvelables et différentes choses), mais l'HFR sera pour nous un moment fondamental. Il y a cette fameuse votation du 9 juin prochain, mais ensuite, il faut vraiment aller de l'avant dans cette législature pour fixer l'endroit, pour fixer les accès, pour fixer la propriété du terrain, pour vraiment garantir que ce projet-là soit un projet phare de la législature. En tout cas, vous aurez notre soutien dans ce domaine.

Voilà, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, félicitations pour la qualité du travail! Il faut prioriser encore une fois ceci.

**de Weck Antoinette** (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Ce rapport est très intéressant, parce qu'il nous permet de mettre à niveau nos connaissances des différents projets qui sont développés par le canton et dont nous aurions peut-être perdu la trace. Et grâce à ce document, nous savons où ils en sont.

Je rappellerai toutefois que ce document ne parle pas du "core business" du Conseil d'Etat. Toutes les actions que font leurs services, que ça soit l'aménagement, les écoles, la police, les soins hospitaliers, ça se fait. C'est une chose qui paraît normale. Et ces projets s'ajoutent à ce qui se fait normalement, tous les jours, dans les services. Et je remercie pour cela le Conseil d'Etat et tous les collaborateurs qui font ce travail au jour le jour, qui paraît peut-être fastidieux et dont on n'a pas connaissance. Souvent, on sous-estime ce travail, qui est absolument indispensable pour faire vivre notre canton.

Donc, ce sont des projets spécifiques, et je veux relever certains projets que je trouve très positifs: par exemple, un projet qui avance bien, c'est celui du regroupement de la Haute école pédagogique (HEP) à l'Université; ou le Cluster Food & Nutrition, le campus à Grangeneuve, pour faire du canton le leader dans le secteur agro-alimentaire; ou encourager la culture et la volonté d'en favoriser l'accès; ou encore les travailleurs sociaux en milieu scolaire – ça, ça avait été une demande soutenue par le Grand Conseil. A terme, il y aura 46 équivalents plein temps (EPT) de travailleurs sociaux dans nos écoles. La pérennisation de l'observatoire du logement, l'agriculture résiliente, l'adaptation des forêts aux changements climatiques, les plans sectoriels des eaux, la stratégie de la biodiversité, l'immersion dans la langue partenaire... Tous ces projets répondent à des demandes qui deviennent tout d'un coup urgentes.

Je rejoins mon collègue Hubert Dafflon, en ce sens, c'est vrai. C'est une liste, je ne dirai pas à la Prévert, mais quand même, il n'y a pas de priorisation. Or, nous allons vers des temps difficiles, et on ne pourra pas tout faire. Ces projets, oui, mais les prochains... ce sera difficile d'en mettre d'autres en plus.

Et en lisant ces projets, comment c'est qu'ils répondent à des demandes? Je me suis fait cette réflexion. C'est qu'il existe une situation sociale qui fait souci, à laquelle le Conseil d'Etat essaie de répondre le mieux possible. Il doit répondre à la radicalisation et l'extrême violence dans les écoles, une chose qui est quand même assez nouvelle, que nous n'avions pas, en tout cas, il y a 20 ou 30 ans; le soutien aux personnes vulnérables, comme Banc Public et la Banque Alimentaire – là aussi, la situation se péjore; je l'ai dit, 46 EPT de travailleurs sociaux dans les écoles, c'est aussi une chose qui n'existait pas il y a 20 ans; la lutte contre la violence domestique, alors celle-ci, elle existait, mais on ne la voyait pas, alors, c'est peut-être bien maintenant, qu'on s'en préoccupe; les prestations complémentaires pour les familles; le plan de soutien jeunesse; les mesures d'aide renforcée dans les accueils extra-scolaires; l'école inclusive – il faut créer des conditions d'enseignement qui répondent aux besoins des élèves; le dépistage pour les jeunes enfants ayant un trouble d'autisme...

Et l'autre question qui arrive: jusqu'où le canton pourra-t-il répondre à ces demandes, qui se multiplient, qui sont nécessaires, mais qui semblent sans fin? Jusqu'où le canton y arrivera-t-il? Et, en tant que membre du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, je me pose la question: où est la responsabilité individuelle?

Donc, c'est avec ces remarques, que je laisse à votre sagacité, Madame et Messieurs les Conseillers d'Etat, que le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux prend acte de ce rapport.

**Bortoluzzi Flavio** (*UDC/SVP, LA*). Schon bei der Präsentation des Legislaturprogramms stellten wir von der Schweizerischen Volkspartei fest, dass dieses aus unserer Sicht weder Fisch noch Vogel war. Und Mitte der Legislatur sind wir der Meinung, und der Staatsrat bestätigt dies mit seinem Bericht: das ist so.

Die Staatsgläubigkeit ist zu gross. Als ob die Leute und Firmen nicht wüssten, was für sie richtig, wichtig und gut ist. Zu viele Reglemente. Die Belastung der eben genannten kennt nur ein Plus und kein Minus. Und mit seinem Hinweis, unter anderem auf die Inflation und die allgemeine Teuerung, ist die eigentliche Lösung zur Unterstützung der Bevölkerung und der Wirtschaft Deregulierung und Unterstützung bei der Wertschöpfung der Firmen. Denn diese sind es, die das Steuersubstrat erarbeiten. Das ist das Gebot der Stunde.

Glücklicherweise, wir haben es im Bericht gelesen und es ist auch in den Medien immer wieder zu hören, bleibt der Arbeitsmarkt im Moment robust. Das ist nicht gottgegeben, dass alle Leute immer Arbeit finden. Wenn es auf dem Markt

nicht rund läuft, dann müssen die Firmen reagieren. Das ist allen bekannt, hier im Saal. Und dann wird es wirklich schwierig für die Finanzierung all dieser anstehenden Wünsche.

Und trotz der Vollbeschäftigung, die wir haben, hat die Belastung der Bevölkerung zugenommen. Wir sehen das beim Steuersubstrat der Privaten. Dieses ist zurückgegangen, trotz der Vollbeschäftigung.

Hier meine konkreten Bemerkungen: Denkt der Staatsrat beim Personal einen Anstellungsstopp umzusetzen, um eben die Kosten zumindest zu stabilisieren? Hier fehlt uns insgesamt die Priorisierung, wir haben es schon mehrfach gehört von meinen Vorrednern, Dafflon und de Weck, die Priorisierung auf das Wesentliche.

**Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances.** M. Bonny demande ce que nous allons, au Conseil d'Etat, prévoir pour les prochaines années, du moins pour surmonter ces différents défis. Ben, ça sera précisément ce que nous vous présenterons dans quelques mois, puisque c'est évidemment prospectif. Ça sera lié non seulement au budget 2025 mais au plan financier 2025-2028, qui occupe actuellement le Conseil d'Etat. Quant à la situation financière, bon, on va y revenir tout à l'heure avec les comptes.

Mon collègue de l'économie vient de me rappeler la récente publication du BAK sur la situation cantonale, notamment quant à l'indice des revenus des personnes physiques, où le canton de Fribourg se trouve en 23<sup>e</sup> position sur 26. Est-il signe plus clair de notre faiblesse en la matière?

En termes de mobilité, je laisserai mon collègue Jean-François Steiert, vice-président, répondre.

Les priorités: les priorités, elles ont été fixées dans le plan gouvernemental. Et vous avez la maison des priorités, je pourrais dire, avec le premier pilier, qui est celui de la formation, le deuxième, ce sont les structures sanitaires avec plusieurs projets et, bien entendu, l'hôpital fribourgeois (HFR), et le troisième, la transition énergétique avec plusieurs points, par exemple le Plan climat. Et dans chacune de ces trois catégories, il y a évidemment des avancées qui ont été faites, dont vous trouvez le monitoring précisément dans cette première partie du rapport d'activité du Conseil d'Etat.

Evidemment que les choses changent avec le temps et évoluent. Et c'est pour ça que nous revoyons le plan financier. Mais, sur le fond, ces trois piliers que je viens de décrire restent les priorités du Conseil d'Etat, même si à l'interne, il y a peut-être quelques roades ou mouvements opérés.

Je rappelle également que, de manière générale, le Conseil d'Etat travaille sur tous les éléments de charges, y compris les charges de personnel. Nous n'avons jamais introduit de stop à l'embauche à l'Etat de Fribourg. En revanche, on travaille avec des directives contraignantes. On se donne évidemment les exigences nécessaires pour maîtriser et contenir ce développement, sachant qu'il y a des incontournables, dont l'un est très connu, c'est celui de la démographie, dans les classes en particulier. Lorsque vous ouvrez des classes, il faut évidemment un enseignant. Les 2/3 des équivalents plein-temps créés, vous pouvez le constater, sur les 211 de l'exercice 2023, c'est précisément pour l'enseignement. Et c'est extrêmement difficile de ne pas le faire, évidemment.

Donc, les priorisations, c'est bien notre souci. Nous nous y employons. Elles sont là. Et puis, pour les autres éléments plus prospectifs, nous aurons l'occasion, bien entendu, d'y revenir.

Pour les questions plus spécifiques, si vous êtes d'accord, M. le Président, je passe tout de suite la parole à mon collègue de la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME), qui a la mobilité dans ses services.

**Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.** A la question de la députée Tritten, sur les plans de mobilité, j'aimerais y répondre en en considérant deux aspects: pour les plans de mobilité liés à l'ensemble des entreprises qui sont contraintes selon la nouvelle loi sur la mobilité, la demande est faite systématiquement pour les entreprises qui déposent des permis de construire ou qui ont des demandes formelles, mais pas, évidemment, pour l'ensemble des entreprises qui sont sur le territoire du canton. Ce sont donc des choses qui se font au fur et à mesure. La même chose vaut pour les plans de mobilité de l'administration cantonale. Il n'y a pas une date, où les plans de mobilité seront mis en œuvre pour l'ensemble de l'administration cantonale, dans la mesure où les plans de mobilité se font en fonction des contingences locales et de chacun des services. Puis, à chaque fois qu'un service prépare un déménagement ou change de localisation, à ce moment-là, on a les conditions nécessaires pour établir un plan de mobilité avec les questions de places de parc et les autres choses qui vont avec. Ça se fait donc au fur et à mesure. Il n'y a donc pas une date, mais ce sont des choses qui vont se faire de manière progressive, selon une liste de priorités, qui est gérée par le Service des bâtiments.

**Levrat Marie (PS/SP, GR).** Concernant la priorisation, c'est vrai qu'elle n'est pas présentée de manière explicite sur le rapport d'activité du Conseil d'Etat, mais elle est dans le programme gouvernemental.

Les prises de position des différents partis, je ne vais pas me prononcer là-dessus, parce que probablement, enfin, c'est sûr que les partis ont des priorisations qui sont très différentes à gauche ou à droite de l'hémicycle.

Et puis, je peux confirmer à M. le Député Dafflon que la Commission des finances et de gestion (CFG) va rencontrer le Conseil d'Etat tout prochainement. Et puis, également, que la CFG suit ces projets qui sont présentés dans ce rapport. Elle suit les projets de manière proche.

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

---

## Rapport d'activité 2023-CE-196 Vie et activités du Conseil d'Etat

---

Rapporteur-e: **Levrat Marie** (PS/SP, GR)  
Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances**  
Rapport/message: **05.03.2024** (BGC mai 2024, p. 1441)  
Préavis de la commission: **08.05.2024** (BGC mai 2024, p. 1672)

---

### Discussion

**Levrat Marie** (PS/SP, GR). Concernant la vie et l'activité du Conseil d'Etat, on retrouve un chapitre au début du rapport d'activité. Le Conseil d'Etat, qui a été présidé en 2023 par Didier Castella, est allé à plusieurs reprises à la rencontre d'acteurs cantonaux et nationaux, des directions des écoles polytechniques fédérales (EPF), des rencontres avec les préfets, et j'en passe de nombreuses autres.

Le Conseil d'Etat a traité de plusieurs dossiers spéciaux. Un de ces dossiers spéciaux, que l'on connaît maintenant depuis quelques années, le Covid-19, la guerre en Ukraine également, et puis un dossier, qui est le dossier de l'énergie. Dans le cadre du Covid-19, l'Unité sanitaire a été dissoute en juin 2023. Pour le dossier spécial concernant la guerre en Ukraine, on a une aide matérielle qui a été accordée aux personnes venues de l'Ukraine, les frais du personnel d'encadrement et d'administration ainsi que les frais de fonctionnement des centres d'hébergement se sont élevés à 8 millions de francs à la charge du canton. A noter qu'il y a 40 millions qui ont été versés par forfaits par la Confédération.

Concernant les relations extérieures, la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) a soutenu deux initiatives parlementaires aux Chambres fédérales, qui toutes deux étaient liées à l'aide à la presse.

Et puis enfin, à la fin de ce rapport sur la vie et l'activité du Conseil d'Etat, on retrouve un tableau avec le nombre d'instruments parlementaires qui ont été déposés par notre Parlement pour l'année 2023. Et puis, il y a une liste des retards dans le cadre des dépôts de ces instruments parlementaires et des réponses, qui est tenue par le Secrétariat du Grand Conseil.

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

---

## Comptes de l'Etat 2022-DFIN-82 Comptes de l'Etat. Exercice 2023

---

Rapporteur-e: **Jaquier Armand** (PS/SP, GL)  
Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances**  
Rapport/message: **26.03.2024** (BGC mai 2024, p. 1363)  
Préavis de la commission: **08.05.2024** (BGC mai 2024, p. 1439)

---

### Entrée en matière générale

**Jaquier Armand** (PS/SP, GL). La population attend des services et en a besoin, notamment en matière de santé, en matière de vieillissement de la population, en matière de formation, en matière d'infrastructures. Les comptes sont l'expression chiffrée de ce qui a été fait par le canton en faveur de la population, dans le but de répondre à ses attentes. Comme rapporteur de la Commission des finances et de gestion (CFG), j'aurai le plaisir de vous présenter ces comptes dans leur généralité. Ils seront traités ensuite Direction par Direction, et donc, je n'espère pas vous accabler de trop de chiffres. Vous en avez certainement déjà pris connaissance.

Les travaux de la Commission ont eu lieu sur 8 séances. Chaque direction a été visitée par 2 rapporteurs, qui font un rapport à la Commission, aussi bien en ce qui concerne les comptes qu'en ce qui concerne les rapports d'activité. Tous les membres de la CFG ont travaillé de manière extrêmement assidue et engagée pour réviser et pour regarder ces comptes. De plus, les membres du Conseil d'Etat et leurs collaborateurs ainsi que M. le Trésorier doivent être chaleureusement remerciés pour leur disponibilité et pour avoir répondu à toutes les questions lors des discussions. L'ensemble du personnel de l'Etat doit également recevoir un grand remerciement pour le service à la population qu'ils réalisent quotidiennement, malgré parfois des situations difficiles, avec compétence et engagement.

Le résultat est équilibré, on le dira comme ça, avec un revenu de 4222,4 millions de francs, des dépenses pour 4222,2 millions de francs et un excédent de revenus de 0,2 million de francs. La masse fiscale, elle, se situe à 1431 millions de francs. Elle est supérieure au budget de 63,8 millions de francs. Elle est inférieure aux comptes 2022 de 1,1%, soit 16,2 millions de francs. On constate une légère baisse des impôts. Toutefois, les impôts sur le revenu sont supérieurs de 18,8 millions de francs au budget.

Les charges de personnel et l'évolution du personnel sont intimement liées. Les charges de personnel sont supérieures de 8,1 millions de francs par rapport au budget, pour un total de 1463,4 millions de francs. Elles représentent 102,2% de la fiscalité cantonale. Elles représentent également 34,7% des charges de fonctionnement. En parallèle, il convient de voir l'évolution des équivalents plein temps (EPT), puisque notre canton compte 9771 EPT pour 262 apprentis et 120 stagiaires. L'évolution a été de plus 211 EPT. Toutefois, 135,9 ou 136 EPT sont dans l'enseignement, une tâche importante qu'on ne peut pas se permettre de ne pas réaliser. De plus, les comptes d'investissements représentent un total de 246 millions de francs, pour des dépenses brutes de 6,3%. L'entretien des bâtiments nous a coûté 22 millions de francs; l'entretien des routes, 13,6 millions de francs. On a aussi constaté une insuffisance de financement de 52,6 millions de francs.

A propos des travaux de l'Inspection des finances: la CFG n'a pas confié de travaux particuliers à l'Inspection des finances. Celle-ci a toutefois réalisé 84 rapports d'audit et formulé 44 recommandations. La CFG examine systématiquement tous les rapports de contrôle, les rapports de l'Inspection des finances. Il convient là de remercier la cheffe de service ainsi que toute son équipe pour leur travail.

Lors de discussions avec l'Inspection des finances, on a notamment constaté quelques points qui sont ouverts et qui méritent de discussion.

Le premier, ça concerne les heures supplémentaires, puisque l'Inspection des finances souhaiterait que ces heures supplémentaires soient comptabilisées alors que le Conseil d'Etat est réservé là-dessus. L'intérêt d'avoir une visibilité, c'est justement de pouvoir voir ce qu'il en est exactement et quelle est la charge pour les salariés, et c'est aussi une question de transparence.

Un autre point, c'est la question des provisions par opposition aux réserves. On a constaté qu'il n'était pas très clair ce qui était provision et ce qui était réserve. La cheffe de service nous a rappelé que les provisions, ça ne se calcule pas en fonction du résultat. Elles sont faites, si elles sont nécessaires – si on a un besoin, on les crée. Par contre, les réserves se font une fois qu'on sait le résultat et comment on doit les attribuer. Et donc, ces points-là devront encore être, à notre sens, traités par la CFG.

Si on regarde plutôt l'évolution des fonds, respectivement de notre comptabilité, on constate qu'on avait avant l'opération de clôture un excédent de charges de 26,8 millions de francs. On constate également que la provision pour risques de la Banque nationale suisse (BNS) a été dissoute pour 50 millions de francs. Il convient de rappeler que cette provision est faite effectivement pour faire face à des baisses au niveau des versements de la BNS. Les prévisions ne sont pas très encourageantes pour ce financement. Donc, certainement qu'on devra encore l'alimenter et surtout l'utiliser. On a aussi constaté que 26 millions de francs ont été constitués en provision pour des surcoûts en lien avec la construction de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU). Enfin, on dissout le fonds de relance pour affecter 10 millions au fonds de l'énergie. On fait une dissolution partielle de la provision Covid pour affecter le montant à l'assainissement de l'hôpital fribourgeois (HFR).

En conclusion, malgré des comptes difficiles ou serrés, les priorités à venir, on l'a vu tout à l'heure, sont extrêmement importantes. Et les défis et les attentes de la population en matière de santé de proximité, en matière d'infrastructures de santé, le défi du vieillissement de la population, qui va doubler très prochainement, les défis de formation, aussi bien scolaire, professionnelle, continue qu'académique, sans oublier le maintien de nos infrastructures et leur développement, nous obligeront à être résilients et imaginatifs pour satisfaire notre population fribourgeoise. Ça implique que, très certainement, on aura des discussions serrées dans ce Grand Conseil, en vue des futurs budgets et futurs défis.

**Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances.** Les comptes de l'année 2023 affichent un léger excédent de 200 000 francs. Ce résultat positif a été obtenu grâce à des revenus fiscaux, des prélèvements sur fonds et provisions ainsi que des revenus de transferts plus importants que ce qui était prévu.

C'est grâce, de manière générale, à la politique financière prudente de ces dernières années que le Conseil d'Etat est en mesure de vous présenter des comptes 2023 que je dirais « juste à l'équilibre ». En effet, malgré une conjoncture favorable, les charges ont sensiblement augmenté par rapport au cadre budgétaire.

Les éléments que je viens de mentionner signifient que l'année 2023 marque sans doute un tournant et que les finances cantonales sont confrontées à un changement de paradigme. En effet, après plusieurs exercices avec des bénéfices récurrents, les revenus courants de l'Etat ne parviennent plus à couvrir les charges courantes, avec une insuffisance de financement de 52,6 millions de francs. Avant les opérations de clôture, les comptes 2023 affichent donc un excédent de charges de 26,8 millions de francs.

Der Finanzierungsfehlbetrag beläuft sich also auf 52,6 Millionen Franken, und es ist das erste Mal seit rund zehn Jahren, dass die laufenden Einnahmen des Staates nicht ausreichen, um die laufenden Ausgaben zu decken.

Et ce changement de paradigme est préoccupant. Il survient, on l'a déjà dit ici, dans un contexte économique avec un faible taux de chômage et des recettes fiscales en augmentation. Pour le Conseil d'Etat, cette situation est un signal d'alerte qui indique l'émergence d'un déficit structurel.

Zu dieser Situation beigetragen hat natürlich auch die ausbleibende Gewinnausschüttung der Nationalbank. Zum Ausgleich mussten 50 Millionen Franken aus der SNB-Rückstellung entnommen werden. Mit anderen Worten, es musste auf das Vermögen zurückgegriffen werden, um eine ausgeglichene Rechnung 2023 vorlegen zu können.

Dans les détails, les revenus 2023 ont progressé de 4,2%. Et ils s'élèvent à 4,2 milliards de francs. Cette évolution favorable s'explique par les produits de la fiscalité cantonale, qui dépassent les prévisions budgétaires d'environ 64 millions de francs. Les ressources de la péréquation fédérale sont dans la cible des prévisions, alors que les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux présentent une augmentation marquée de 30%. Plusieurs prélèvements ont été sensiblement plus élevés, notamment en ce qui concerne les fonds de relance, de l'asile et des routes principales. Quant aux principaux prélèvements sur provisions, ils servent notamment à couvrir les dépenses en lien avec la pandémie, la santé et des subventions relatives aux constructions scolaires.

Les charges de fonctionnement dépassent le budget d'environ 171 millions de francs. Cela démontre que, désormais, il n'existe plus de marge de manœuvre entre le budget et les comptes. La croissance des charges de personnel s'élève à quelque 65 millions de francs par rapport à 2022, et dépasse donc clairement le cadre budgétaire. Les équivalents plein temps (EPT) ont augmenté de 211 unités, comme l'indiquait M. le Rapporteur, et 2/3 de ces nouveaux postes sont consacrés à l'enseignement. A relever que par rapport au produit de la fiscalité, comme cela a déjà été dit, les impôts cantonaux ne suffisent plus à couvrir l'ensemble des charges de personnel.

Pour les subventions, elles vont au-delà de la cible budgétaire, principalement dans le domaine des hôpitaux, du développement du sport ainsi que dans celui de l'asile. Enfin, il a fallu constituer et alimenter des provisions pour, entre autres, financer les surcoûts liés à la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) et à l'assainissement de l'hôpital fribourgeois (HFR).

Die Investitionen waren mit über 246 Millionen Franken ausgesprochen hoch. Zählt man die Bruttoinvestitionen und die aufgewendeten Kredite für den Gebäude- und Strassenunterhalt zusammen, so beläuft sich das Gesamtinvestitionsvolumen auf mehr als 280 Millionen Franken. Dies entspricht 6,3% der Bruttogesamtausgaben des Staates. Das ist deutlich mehr als im letzten Jahr und ist Ausdruck der bewusst ehrgeizigen Infrastrukturpolitik der Regierung.

Pour conclure, les comptes 2023 ont été impactés par des effets de la crise sanitaire – encore (!). Au total, les dépenses brutes cumulées depuis le début de la pandémie s'élèvent à 357,2 millions de francs. A la charge du canton sont les 2/3, soit 245,5 millions de francs, le reste étant pris par la Confédération.

Mesdames et Messieurs les Députés, comme évoqué en introduction, le probable changement de paradigme lié à l'insuffisance de financement constatée dans les comptes 2023 n'est pas à prendre à la légère. L'émergence d'un déficit structurel appelle à la vigilance, d'autant plus que les versements de la Confédération vont se tasser ces prochaines années et que les perspectives liées à la Banque nationale suisse (BNS) demeurent très incertaines. Ainsi, on ne saurait se reposer sur d'hypothétiques revenus additionnels, que nous n'aurons pas, ou d'autres artifices comptables pour gérer nos finances.

Avec mes collègues du gouvernement, nous invitons donc le Grand Conseil à la retenue et à la prudence. Nous comptons sur votre soutien pour nous aider à maîtriser l'évolution des charges, qui ont malheureusement tendance à augmenter sensiblement plus vite que les recettes.

Et pour répondre en toute fin d'intervention à deux remarques de M. le Rapporteur concernant les heures supplémentaires: pour les heures supplémentaires, on nous a demandé de faire un fonds, et le Conseil d'Etat estime que ce n'est pas une

nécessité, puisque c'est lié à des dépenses courantes de salaires. En revanche, M. le Rapporteur a raison: il faut qu'on puisse les visualiser et pouvoir les considérer comme telles, et là, on entre tout à fait en matière sur une discussion pour cela.

Quant aux réserves et aux provisions, il y a actuellement un instrument parlementaire dont nous préparons la réponse, qui aura l'occasion d'y revenir aussi et de pouvoir ainsi remettre des réponses à cet égard, comme l'a relevé M. le Rapporteur.

Avec toutes ces considérations, je vous demande, au nom du Conseil d'Etat, d'entrer en matière sur les comptes 2023 et de les accepter.

**Dafflon Hubert** (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je prends la parole au nom du Centre.

Les résultats sont à l'équilibre grâce à des prélèvements sur la fortune. C'est une situation qui est inquiétante. C'est la première fois sur les 10 dernières années qu'on a affaire à une telle situation. On a un excédent de charges de 26 millions de francs avant clôture, alors qu'il y a encore une année, on avait 110 millions de francs de bénéfices à ce moment-là.

*L'Etat-employeur*: ce qu'on peut dire au niveau de l'emploi, on a une évolution démographique qui est très élevée et l'Etat-employeur qui augmente ses employés, essentiellement dans la formation, est tout à fait logique et proportionnel. Ce qui est beaucoup plus inquiétant par rapport à l'aspect employeur, c'est que les revenus fiscaux ne suffisent plus à payer les salaires des employés de l'Etat de Fribourg. Et ça, c'est, depuis 2 ans, un cas de figure assez particulier et inquiétant.

On a affaire à un Etat social et sociétal. Les augmentations de 67 millions de francs de charges, ce sont des défis importants à relever, qu'on doit maintenir, naturellement. Il est important de soutenir l'Etat social; les ressources sont énormes pour ce faire.

*L'Etat constructeur*: 246 millions de francs, c'est un montant très élevé. Néanmoins, le budget était de 283 millions de francs. On a encore une différence de 15% entre les deux. Et pour moi, ça reste de plus en plus un phénomène inexplicable. J'ai le postulat que j'ai déposé avec le collègue Wicht, il y a 3 ans et demi, qui était validé par le Grand Conseil. J'attends avec gros intérêt la réponse du Conseil d'Etat, pourquoi systématiquement, on est à une différence de 10, 15 voir 20% entre les montants votés en budget et les montants dépensés, sauf l'année dernière, en 2022, où je me suis dit: voilà, la leçon est apprise, on était quasiment juste entre les deux.

*L'Etat fiscal*: Je pense que c'est une bonne nouvelle, en l'état. Plus 64 millions de francs, essentiellement aussi par les personnes morales. On a baissé les impôts des personnes morales, et aujourd'hui, ça nous donne raison de l'avoir fait. C'est une bonne chose. Heureusement que ces entrées fiscales de 64 millions de francs permettent clairement de compenser les dépenses, que nous avons d'une façon générale en augmentation.

Le conseiller d'Etat Siggen l'a dit, c'est un changement de paradigme. C'est la première fois en dix ans. Donc, l'opération n'est pas équilibrée avant les écritures de clôture. Qu'est-ce qui est inquiétant pour le futur? L'inquiétant, ça sera la réduction de la péréquation financière au niveau fédéral. On a 591 millions de francs. Dès 2030, ça va diminuer. Le déficit est structurel, parce qu'on a un déficit alors qu'on est par beau temps. Très bonne économie, très peu de chômage, donc c'est inquiétant. On n'a pas un déficit conjoncturel mais bien un déficit structurel.

Aussi, un autre phénomène, ce sont les frais financiers. Il y a très peu de frais financiers, heureusement, quasiment pas de dette. L'intérêt hypothécaire est très faible. Donc, on profite et on bénéficie de cette situation. Ceux qui ont géré des communes, comme moi dans les années nonantes ou deux mille, savaient que payer 10, 12 ou 15% d'un budget communal pour les frais financiers était normal, ce qui n'est pas le cas ici. Il faut faire attention, ça pourrait changer.

Les bonnes nouvelles, à mon égard: la taxation de l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) est à 15%. Elle produira ses effets dès 2025. Là, il y a un montant X qu'on ne connaît pas encore, qui viendra naturellement au bénéfice de l'Etat de Fribourg. Et j'espère que des mesures pourront être prises dans le cadre de la loi sur l'innovation, et aussi de l'aide au niveau social.

La crise sanitaire Covid a été bien absorbée. Les montants sont très élevés. J'espère que ça sera bien sûr un cas unique. On a 380 millions de francs. La crise de la guerre en Ukraine, même chose. Je pense que le gros de la vague, nous l'avons eu. Nous l'avons aussi correctement assumé.

On est à un point où ce n'est ni le moment de baisser les impôts, comme certains le préconisaient en 2022, ni le moment d'augmenter les dépenses et les charges. Je crois qu'il faut avoir une réflexion claire avec le Conseil d'Etat concernant les priorités de notre Etat. Faisons avec nos moyens! Faisons le plus juste et le mieux!

Dans ce sens-là, notre groupe prend acte, c'est-à-dire entre en matière, pardon, par rapport à ces comptes 2023, et vous remercie pour le travail qui a été effectué.

**de Weck Antoinette** (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux a étudié ces comptes encore plus attentivement que les années précédentes, car ces comptes ne sont qu'en apparence positifs. Ce résultat cache en fait un déficit d'exploitation de 26 millions de francs. Contrairement aux années précédentes, sans les opérations de clôture, notamment

les prélèvements sur la provision de la Banque nationale suisse (BNS), les comptes ne boucleraient pas à l'équilibre. Cette provision avait été constituée lors de périodes plus favorables pour équilibrer les comptes en périodes difficiles, notamment cette provision a été faite sur demande de la droite, ce qui prouve que ce fût une bonne stratégie. Il est essentiel de mettre en avant la réalité des déficits et des ajustements nécessaires pour sensibiliser le public à la véritable situation financière. Dissimuler la situation réelle de l'Etat derrière des excédents artificiels n'est pas responsable.

En 2023, la fiscalité des personnes morales a généré de bons revenus, contredisant les prévisions pessimistes de la gauche lors de la réforme de la fiscalité d'entreprise. La fiscalité des personnes physiques a aussi contribué positivement, mais cela n'aurait pas suffi à équilibrer le budget, sans les prélèvements sur provision.

Nous devons constater que la tendance des charges, particulièrement les coûts de personnel, et cela a été relevé par plusieurs de mes collègues, est préoccupante. Malgré un budget prévoyant des coûts élevés, les coûts réels dépassent encore les prévisions, impactant fortement les comptes. Une croissance significative des équivalents plein temps (EPT) était enregistrée, avec 211 postes supplémentaires, principalement dans l'enseignement et l'administration. Cette augmentation du nombre de postes est une source d'inquiétude et nécessite une réaction, car elle n'est pas soutenable à long terme. Les prestations de services par des tiers augmentent également fortement. Il y a en plus de dépenses extraordinaires.

Cette situation tendue est aussi due au fait que la BNS n'ait rien versé en 2023. Et là, on doit constater que le canton est fortement dépendant de cette main extérieure. On rappellera que Fribourg a encaissé 591 millions de francs de la péréquation en 2023, contre 640 millions de francs en 2022. Quel aurait été le résultat comptable sans cette augmentation énorme, certes budgétée? Une forte baisse est prévue en 2031. Le montant versé sera de moins de 500 millions de francs. Que ferons-nous?

Il n'est donc pas correct de dire, comme nous l'avons entendu, que ces augmentations de charges sont principalement dues à des dictats du Grand Conseil. Quand on reprend la liste des charges qui enregistrent le plus de fluctuation en page 14, elles ne résultent pas de votes du Grand Conseil. Le plus gros poste est la provision de 26 millions de francs pour la rénovation de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU). Ce n'est pas réjouissant, face à ces années difficiles qui approchent.

Il n'est plus le temps de la discorde, comme vous l'avez dit très justement, M. le Conseiller d'Etat, mais de la responsabilité, tant du Conseil d'Etat que des députés. Il faudra fixer des priorités, si possible renoncer à l'esbroufe, qui fait plaisir mais n'est pas essentielle.

C'est avec ces paroles que le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux accepte d'entrer en matière pour l'examen des comptes 2023.

**Ingold François (VEA/GB, FV).** Mon lien d'intérêt: je suis membre de la Commission des finances et de gestion. Le groupe VERT·E·S et allié·e·s a pris connaissance des comptes 2023 ainsi que de tous les rapports d'activité. En résumé, les comptes sont à l'équilibre, comme l'exige la loi, et pour ce faire, le Conseil d'Etat a dû ponctionner quelques dizaines de millions de francs dans les fonds et provisions.

Voilà, j'aurais pu arrêter mon intervention ici. Néanmoins, sans revenir sur ce qui a déjà été dit, je vais présenter ici quelques points qui ont retenu notre attention et alimenté nos discussions.

*L'augmentation des charges de personnel:* lors de l'exercice 2022, les charges de personnel explosaient de 22,2% par rapport au budget, pour atteindre 1,697 milliard de francs, ce qui pouvait s'expliquer par les coûts enregistrés au titre de mesures transitoires et compensatoires liés à la réforme de la Caisse de prévoyance. Néanmoins, le Conseil d'Etat, à cette époque-là, parlait "de charges sous contrôle." Cette année, l'augmentation des charges en personnel est de 0,6%, à savoir des cacahouètes par rapport à 2022. Néanmoins, à écouter certains esprits chagrins, nous perdons comptablement totalement pied, car elle ne correspond plus aux recettes fiscales, vieux principe d'orthodoxie budgétaire.

Mais une partie de l'explication est à chercher dans l'indexation justifiée des salaires. Une partie de l'adaptation au renchérissement n'était tout simplement pas budgétée à l'automne 2022, lors du traitement du budget 2023. Il prévoyait alors une adaptation des traitements au renchérissement de 112,4, alors que les comptes la réalisaient avec une adaptation de 112,6. Un détail pour certains, une explication pour d'autres, mais cette augmentation, aussi insignifiante soit elle, correspond presque à elle seule à l'augmentation des charges. De là à perdre pied... Nous pouvons également ajouter l'augmentation de 2% de la population, qui engendre à elle seule des charges supplémentaires notamment dans l'enseignement. Je ne parle même pas de la régularisation des montants forfaitaires, suite à un excellent postulat déposé par mon collègue Kolly. Dois-je encore le répéter? En fait, cette augmentation est presque anecdotique et les charges, à mon avis, à notre avis, plutôt bien maîtrisées.

*Les recettes fiscales et les salaires:* j'entends dire par les collègues, que les recettes fiscales ne couvrent plus les charges des salaires. Et mathématiquement, c'est vrai. Mais, si nous regardons de plus près, il s'agit d'une différence d'environ 30 millions de francs. Et 30 millions de francs, c'est à peu près le prix à payer d'un coefficient d'impôt à 96. Un point d'impôt, c'est environ 7,5 millions de francs. Les recettes fiscales couvriraient les charges salariales, vous aurez remarqué l'utilisation adéquate du conditionnel, mais le Grand Conseil a fait le choix de ne pas les couvrir, ce qui est également vrai. C'est pour

moi un peu facile de prétendre après qu'on dépense trop, quand on fait tout pour gagner moins et mettre ainsi la faute sur les employés d'Etat. L'affirmation que les impôts ne couvrent pas les salaires est donc, selon moi, selon nous, trompeuse.

*Le déficit structurel:* les comptes de l'Etat présentent une insuffisance de financement de 52,6 millions de francs. Je l'entends, mais en même temps, on provisionne à hauteur de 56 millions de francs. C'est un raccourci bien arrangeant pour un futur plan d'austérité de clamer qu'il nous manque de l'argent quand on en cache sous l'oreiller. Nous ne sommes pas en déficit structurel, puisque cet argent, nous l'avons. Par contre, techniquement, nous ne faisons aucun bénéfice, et nos recettes permettent tout juste de couvrir nos dépenses. Nous aurions pu utiliser l'argent provisionné aux comptes pour le fonctionnement. Mais le Conseil d'Etat a fait un autre choix. Il n'est ni bon, ni mauvais. Mais nous devons remettre ces comptes dans leur contexte réel.

*La passivité des politiques d'antan:* depuis plusieurs années, voire décennies, le canton de Fribourg n'a pas fait le nécessaire sur plusieurs fronts, se complaisant légèrement dans l'adage qui dit que "jusque-là, tout va bien." De cette passivité, nous commençons à en ressentir maintenant les effets. A titre d'exemple, nous n'avons pas su accompagner financièrement l'hôpital fribourgeois (HFR) dès 2012, lors de l'introduction de la nouvelle politique de tarification. Et cette nouvelle politique a un coût, celui du déficit structurel de plus de 200 millions de francs aujourd'hui. D'avoir prétendu qu'il fallait un nouvel hôpital dès les années dix et de n'avoir rien fait alors a également un coût: celui d'un futur hôpital, qui, à mon avis, potentiellement, va plutôt coûter 1 milliard de francs que 700 millions de francs, mais bon, ceci est un détail. Cette année encore, on provisionne pour l'HFR, on paie des hospitalisations hors canton, le compte courant frise la rupture d'anévrisme. Nous sommes dans une situation alarmante. Mais cela, tout le monde le sait.

Sur ces quelques considérations, le groupe VERT·E·S et alli·e·s entre en matière et soutiendra le décret lors du vote de demain.

**Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR).** Je m'exprime ici au nom du groupe de l'Union démocratique du centre, qui a pris connaissance avec intérêt de ces comptes 2023. Le résultat qui nous est présenté, ç'a été dit, est dû notamment aux 50 millions de francs de provisions constituées par la Banque nationale suisse (BNS). Sans cela, eh bien, Mesdames et Messieurs, ces résultats auraient été sensiblement moins bons.

Tout d'abord, notre groupe doute de la manière de faire la constitution des 26 millions de francs pour la provision sur les surcoûts de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU). Donc, on veut presque faire n'importe quoi dans ce canton, mais, de toute façon, ce même canton prélèvera dans ses réserves pour compenser les coûts dus en partie à des travaux lacunaires des prestataires. Ceci, pour notre groupe, est un très mauvais signal pour les autres projets de construction, on ne le souhaite pas, mais qui seraient également soumis à des dépassements.

Dans ces comptes 2023, on peut également constater, ç'a aussi été dit, que le produit de l'impôt ne suffit plus à couvrir les charges de personnel. Selon le groupe de l'Union démocratique du centre, c'est une mauvaise chose. Alors que les revenus fiscaux sont en hausse de 4,7% par rapport au budget, les charges de personnel sont en hausse constante ces dernières années, Mesdames et Messieurs – 80 millions de francs de plus depuis 2021.

Et, M. le Député Ingold, je suis là depuis bien plus longtemps que vous, et c'est depuis que je suis au Grand Conseil que, chaque année, ces montants augmentent systématiquement.

Notre groupe a bien conscience que l'augmentation de la population a une influence non négligeable sur ces hausses. Néanmoins, nous devons limiter ces augmentations systématiques, car les comptes de l'Etat ne les supporteront simplement plus. Les impôts sur les personnes physiques sont très proches des entrées des comptes 2022. Et nous sommes sauvés par les impôts sur les personnes morales, qui sont en hausse aussi bien par rapport au budget que par rapport à ces comptes 2022. Les comptes 2023 bénéficient donc aussi de la bonne santé financière de nos entreprises.

Mais attention, Mesdames et Messieurs, la BNS a baissé ses taux. Comment se portera notre économie ces prochaines années?

Le Conseil d'Etat doit en tirer quelques conclusions. Il faut prioriser certains projets pour éviter les surcoûts, qui sont mauvais pour les comptes, bien sûr, mais aussi et surtout pour la réputation de notre canton. Il faudra faire des économies. Une limitation de la croissance des équivalents plein temps (EPT), on n'y coupera pas. Par exemple en ne remplaçant pas certains départs. Il faut à tout prix éviter que la croissance de la masse salariale ne continue d'augmenter, et ceci beaucoup plus vite que la croissance de notre économie cantonale.

Pour terminer, et je rejoins là les propos de M<sup>me</sup> la Députée de Weck, nous aussi, les députés, nous devons prendre nos responsabilités, en ne demandant pas systématiquement des hausses de charges et des EPT supplémentaires dans nos instruments parlementaires.

Donc, pour terminer, le groupe de l'Union démocratique du centre entre en matière avec ces différentes craintes.

**Levrat Marie** (*PS/SP, GR*). Le groupe socialiste a analysé les comptes 2023. Concernant les éléments techniques, je crois qu'ils ont déjà été cités par le rapporteur. En fait, la question ici, au Grand Conseil, depuis le début de l'ouverture de cette entrée en matière, c'est ce déficit avant les opérations de clôture de 26,8 millions de francs.

Je voudrais quand même rappeler qu'à la fin, on a fait un bénéfice de 0,2 million de francs, un bénéfice, certes, qui est petit. Mais, Mesdames et Messieurs, ce déficit avant les opérations de clôture ne doit pas nous amener à céder à une forme de panique, qui aboutit toujours à une politique d'austérité. Oui, c'est un défi. Oui, c'est clair que c'est une année qui est différente des autres années. Mais, rappelons-le, l'Etat n'est pas non plus là pour faire du bénéfice.

En face, depuis que les comptes ont été présentés, on entend qu'il faut se serrer la ceinture, qu'il faut économiser, qu'il faut fermer le robinet, qu'il faut limiter les dépenses. Pourtant, je pense que la réponse à cette situation de déficit, avant les opérations de clôture, ça ne doit pas être une politique d'austérité, au contraire.

Au contraire, on doit rattraper les investissements qui n'ont pas été faits les dernières années dans le social. Et, je pense que les prestations complémentaires pour les familles en sont l'exemple parfait. Ça fait 20 ans qu'on aurait dû les mettre en place, et on les met en place que maintenant. Les subsides dans la santé, par exemple les subsides pour les primes d'assurance-maladie. Avoir du personnel en suffisance pour garantir les prestations sociales à la population. Parce qu'en fait, celle qui serre la ceinture maintenant, ce n'est pas l'Etat, c'est la population. Aujourd'hui, c'est la population qui s'appauvrit, pas l'Etat.

En fait, je pense que tout le soutien que peut apporter l'Etat aux citoyennes et aux citoyens du canton de Fribourg, c'est un investissement. Un investissement pour l'avenir, dans la formation, dans l'aide à la personne, dans le social ou dans la santé.

Ensuite, j'aimerais rapidement revenir à ces charges qui sont trop hautes. En face, on parle de trop de dépenses, trop de personnel. Bon, je ne vous apprend rien, quand je vous dis que l'Etat peut agir non seulement sur les charges, mais aussi sur les revenus. Et puis, en fait, en face, je n'ai pas entendu une fois parler d'agir, ou même de considérer d'agir, sur ces recettes fiscales, finalement. "Les baisses fiscales", on a entendu, "les baisses fiscales qu'on a votées ont été bénéfiques." Eh bien, les baisses fiscales sur les 5 dernières années, on fait perdre chaque année à l'Etat de Fribourg 158 millions de francs. Ça fait 790 millions de francs sur 5 ans.

Et, en fait, pas une fois on ne se pose la question de savoir si on veut adapter ces recettes fiscales. On n'entre pas en matière lorsqu'on propose des impôts sur les grosses successions. On n'entre pas en matière quand on propose de revenir à un point d'impôt de 98. On n'entre pas en matière lorsqu'on propose de toucher au plafonnement du taux d'impôt pour les personnes les plus fortunées. Eh bien, je propose à tous mes collègues de considérer agir aussi sur les recettes, et pas seulement sur les charges.

Pour finir, j'aimerais juste revenir sur l'augmentation des charges. Je pense que c'est naturel d'avoir une augmentation des charges, avec la démographie, mais également les besoins sociaux qui augmentent. Et j'invite donc le Conseil d'Etat à relever le défi des comptes, mais pas en baissant les prestations. Parce qu'en fait, les dépenses d'aujourd'hui, ce sont les investissements pour la population et des investissements pour l'avenir du canton.

**Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances.** Merci pour toutes vos interventions. J'ai noté qu'il y avait une entrée en matière dans tous les groupes. Je vous remercie également pour, je dirai, presque le débat anticipé de ce que vont être nos discussions cette année budgétaire et sur le plan financier.

Je reviens sur quelques éléments qui ont été avancés.

J'ai bien pris note, M. le Député Dafflon, de votre postulat. Il est actuellement en travail. Evidemment que la différence entre dépenser et budgéter est influencée, vous l'avez vu l'année passée, par toute la réorganisation qui a été faite du Service des bâtiments. Et on commence à avoir les fruits de ce travail. Donc, évidemment que les choses sont un peu liées. Et je pense que le document va vous revenir très prochainement.

Je relève également que pour l'OCDE, il faudra, hélas, attendre un peu. Parce que, en matière internationale, la période de taxation est de 18 mois. Donc, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'à la mi-2025, il ne va rien se passer. Et puis, à partir de la mi-2025, on va commencer à pouvoir envoyer des formulaires de taxation, et ça ne sera qu'à partir de la mi-2026, mi-2027 qu'on aura des rentrées qui pourraient être liées à ces montants. Donc, pour 2025, je ne m'attends pas à des recettes pour cela, à peine pour 2026.

M<sup>me</sup> la Députée de Weck, merci pour vos interventions. Je veux juste préciser qu'il n'y a pas 500 millions de francs de baisse en 2031. Calculé actuellement, c'est 100 à 150 millions de francs, mais pas 500 millions de francs. En revanche, on atteint cette année, avec l'année prochaine, le zénith du solde en notre faveur de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons (RPT). Et puis, ensuite, il y aura une baisse progressive. Et puis, après, il y a la chute que vous avez indiquée concrètement. Et je vous rejoins sur le fait que la maîtrise qui nous attend finalement, elle est autant celle du Grand Conseil que du Conseil d'Etat. Vous avez raison de le souligner.

M. le Député Ingold, j'ai aussi fait les calculs. Alors, selon le côté où on se trouve ou les comparaisons que l'on veut faire, les chiffres sont un peu différents. Les charges de personnel n'augmentent que de +0,6% par rapport au budget, mais elles sont presque de +5% par rapport aux comptes 2022, pour lesquels il y a 67 millions de plus, alors qu'on n'est qu'à 8 millions de francs par rapport au budget. Alors, selon si vous voulez prendre une comparaison ou l'autre, vous pouvez être très négatif ou moyennement ou même carrément positif.

Un autre élément peut-être à mentionner: oui, on a fait des provisions; on a aussi pris sur des provisions. Et le solde net, c'est moins 50 millions de francs sur l'aspect de la fortune du canton. Donc, on a bien puisé en net là-dessus.

Un des éléments qui m'inquiètent particulièrement, c'est que nos provisions, on les a alimentées avec les recettes de la Confédération. Et c'est plus celles-ci qui nous ont alimentés que celles de l'exercice cantonal, même si, oui, elles sont importantes. Les trois dernières années, donc pas 2023, mais 2022, 2020 et 2021, on était pratiquement à plus de 100 millions de francs de bénéfice avant l'exercice de clôture. Evidemment, avec ça, vous alimentez votre fortune, et après, vous pouvez faire des politiques publiques d'une autre manière que la situation que nous avons maintenant et à l'avenir. C'est pour ça que je signalais qu'il y avait un changement de paradigme en la matière.

M. le Député Kolly, merci pour vos interrogations par rapport à la provision que nous avons faite sur la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU). En fait, on l'a faite par analogie à deux cas similaires que nous avons eus ces dernières années. C'était pour la H189 et pour le pont de la Poya, où il y a aussi eu des dépassements, qui étaient fondés. Il n'y a pas eu d'abus dans les dépenses, mais simplement, les choses ont changé. Et on a procédé ainsi pour respecter au mieux la votation populaire, comme c'est le cas dans la BCU, c'est-à-dire qu'en faisant cette provision, on ne charge pas les comptes de fonctionnement des prochaines années par des amortissements supplémentaires qu'il faudrait faire. Et puis, en conséquence, on est le plus proche possible, je dirais, de ce que l'on a aussi présenté à la population. C'est une pratique que nous avons déjà eue et nous l'avons reprise concrètement cette fois.

Merci, M<sup>me</sup> Levrat, vous avez posé un peu, je dirais, l'enjeu que nous aurons cet automne, avec des dépenses à la hausse. Je pense aux prestations complémentaires pour familles, je pense de manière générale aussi à des interventions, pensez aux subsides d'assurance-maladie hauts, qui seront pratiquement incontournables, avec, comme expliqué, des recettes en moins. Raison pour laquelle il faudra prioriser et puis, prendre des mesures. On aura certainement l'occasion de le faire cet automne. Je ne veux pas anticiper ce débat-là maintenant.

Le Conseil d'Etat est au travail. Il a entamé avec vigueur le plan financier et dans deux semaines, il va dissocier le plan financier pour l'année 2025, qui est la première année du plan financier, avec le budget. Et nous aurons, en parallèle budget et plan financier avec les résultats que nous vous présenterons à la session de novembre, bien sûr, et que nous transmettrons dès le 15 septembre à la Commission des finances et de gestion. Mais là, on en est à une étape supplémentaire pour les comptes 2023.

**Jaquier Armand** (PS/SP, GL). Les prises de position étaient essentiellement politiques, sur des visions des éléments futurs et les enjeux qui nous attendent. Toutefois, il y a eu quelques appréciations sur le déficit avant opérations de clôture et des appréciations alarmistes. J'aimerais les mettre en rapport avec les dépenses totales, qui sont de 4,222 milliards de francs, en rapport avec 26 millions de francs.

Ont été abordées des questions de charges de personnel et d'une augmentation du nombre de personnes. Et là aussi était évoquée, la question de l'évolution de la population. Et c'est évident que, quand il y a des enfants, eh bien, il faut les former; et quand il y a plus de malades, il faut les soigner. Et ça fait partie de nos tâches.

Je voudrais aussi relever, comme je l'ai fait tout à l'heure, que le produit des impôts sur le revenu, c'est-à-dire des personnes physiques, a augmenté quand même de 18,8 millions de francs, ce qui n'est pas négligeable. Par contre, les comparaisons avec les capacités fiscales des fribourgeois, respectivement les revenus des fribourgeois, doivent nous demander pas mal d'attention.

J'ai noté que tous les groupes entraînent en matière et suivent ainsi le Conseil d'Etat et la Commission des finances et de gestion.

> L'entrée en matière n'est pas combattue.

## Comptes de l'Etat 2022-DFIN-82

### Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

---

Rapporteur-e:	<b>Rey Benoît</b> (VEA/GB, FV)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts</b>
Rapport/message:	<b>26.03.2024</b> (BGC mai 2024, p. 1363)
Préavis de la commission:	<b>08.05.2024</b> (BGC mai 2024, p. 1439)

---

#### Examen de détail

**Rey Benoît** (VEA/GB, FV). En préambule, je tiens à remercier M. le Conseiller d'Etat Didier Castella et son secrétaire général Peter Maeder pour leur présentation, les réponses à nos questions ainsi que les informations transmises après notre séance.

Les comptes totaux de la Direction: l'excédent de charges des comptes de fonctionnement de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) s'élève à 98 223 727 francs, soit un montant de 3 millions de francs supérieur au budget 2023. Bien que les charges soient inférieures d'environ 1 million de francs par rapport au budget, les revenus totalisent 4 millions de francs de moins que ce qui était prévu. Le compte des investissements s'élève à 28 305 337 francs et se situe environ à 700 000 francs en dessous du budget. Cette différence provient essentiellement du compte des investissements de Grangeneuve.

Rien de particulier à signaler pour le secrétariat général et le Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC).

En ce qui concerne les préfectures, nous avons relevé de grandes différences au niveau des revenus en ce qui concerne les amendes et les pertes sur créances. Les réponses reçues évoquent les différences dans l'activité de la Police cantonale, l'indisponibilité de certains équipements de contrôle automatique de la vitesse et la difficulté de récupérer les amendes d'autoroute pour les automobilistes étrangers. Le retard constaté à la Préfecture du Lac a été entièrement rattrapé grâce à une grande agilité de l'administration. C'est Grangeneuve qui a libéré des postes pour permettre à la Préfecture de rattraper son retard. C'est une flexibilité qui est à saluer.

*Conférence des préfets*: nous prenons acte que désormais les postes supplémentaires accordés aux préfectures le sont à la Conférence des préfets, charge à elle, ensuite, de ventiler ces postes selon les demandes et les négociations en cours. Je me permets de relever également que la Commission des finances et de gestion (CFG) a rencontré une délégation de la Conférence des préfets, séance fructueuse, qui a permis d'évoquer en particulier la difficulté d'avoir des pratiques communes entre les districts très différents, sur la base de questions sur les pratiques en matière de récupération de jetons de présence.

*Institut agricole de l'Etat de Fribourg*: il s'agit du premier résultat des comptes consolidés de Grangeneuve avec l'ancien Service de l'agriculture, unités fusionnées au 1<sup>er</sup> janvier 2022. L'excédent de charges totalise 37 687 326 francs et se situe à environ 640 000 francs au-dessus du budget.

Nous relevons un changement de paradigme pour le projet de construction pour les cultures fromagères. L'Etat ne construit plus lui-même. C'est la *Liebefelder Kulturen SA* qui construira pour son compte sur un droit distinct et permanent (DDP), et l'Etat octroiera un prêt du fonds rural à hauteur de 8 millions de francs, qui sera inscrit au budget 2024 et 2025.

*Sur le Service des forêts et de la nature*: nous avons constaté des reports de crédits pour 6,4 millions de francs sur les subventions liées aux convention-programmes. Ces montants seront utilisés en 2024, dernière année de la période des convention-programmes 2020 à 2024. La Direction se fait du souci pour la prochaine période, puisque les subventions fédérales sont menacées de fortes baisses.

La mise en œuvre de la stratégie cantonale de biodiversité, dont le décret a été voté par notre Grand Conseil en novembre 2023, a démarré, mais moins vite que prévu. Le budget prévu pour l'engagement du personnel sur les montants forfaitaires n'a été utilisé que partiellement.

A noter encore que les comptes pour l'assainissement de la Pila figurent pour la dernière fois dans les comptes du Service des forêts et de la nature et seront transférés au Service des ponts et chaussés en 2024.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**. Je remercie le rapporteur pour ses propos, qui sont conformes aux échanges que nous avons eus.

Je précise encore que la convention avec les cultures fromagères doit encore être signée mais que nous allons dans la direction évoquée par le rapporteur.

Je le remercie pour le travail et reste à disposition.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé.

---

## Rapport d'activité 2023-CE-196 Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

---

Rapporteur-e: **Rey Benoît** (VEA/GB, FV)  
Représentant-e du gouvernement: **Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**  
Rapport/message: **05.03.2024** (BGC mai 2024, p. 1441)  
Préavis de la commission: **08.05.2024** (BGC mai 2024, p. 1672)

---

### Discussion

**Rey Benoît** (VEA/GB, FV). Suite au rejet du désenchevêtrement des tâches (DETTEC) par le peuple, le Conseil d'Etat a décidé de renoncer à mener un désenchevêtrement sur la base d'un projet global et de mener l'effort de clarification de la répartition des tâches entre l'Etat et les communes à l'occasion de projets sectoriels menés par les Directions concernées.

Nous saluons le grand travail réalisé pour la révision de la loi sur les communes. La suite du processus se déroulera, selon la planification, avec une consultation à la fin 2024.

Nous saluons aussi le conseil et soutien aux professionnels et propriétaires de forêts prévu dans le cadre du Plan d'action pour l'adaptation des forêts fribourgeoises au changement climatique.

Le rapport du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) décrit l'inventaire et le nombre des contrôles et des inspections réalisés, mais il ne mentionne pas de résultats de conformité. La Direction nous a expliqué que ces contrôles font l'objet d'un suivi et peuvent, dans le pire des cas, déboucher sur un séquestre. Lorsque l'on constate des dysfonctionnements, on va contrôler. Le but, c'est que les choses évoluent dans la bonne direction. Elles ne sont jamais toutes blanches ou toutes noires, c'est comme le bétail, c'est un travail qui se fait dans la continuité et qui est donc, par essence, difficile à condenser sous forme d'un rapport. Quelques phrases de résumé pourraient toutefois figurer dans le rapport du Conseil d'Etat.

Les différents tableaux en fin de ce rapport sont très intéressants et illustratifs. Et j'encourage ceux qui ne l'ont pas encore fait à y jeter un œil.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Je remercie le rapporteur pour ses propos.

Je relève aussi que les projets sont en bonne voie. Et puis, comme l'a évoqué M<sup>m</sup>e de Weck dans une prise de parole précédente, il ne faut jamais oublier le travail au quotidien de l'administration, qui est énorme et qui n'est souvent pas évoqué ici. Parce qu'il est nécessaire, il n'a pas besoin d'être évoqué ici. Mais, c'est l'occasion de remercier tous les collaborateurs pour le travail effectué.

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

---

## Rapport et comptes 2024-DIAF-2 Etablissement cantonal d'assurance des animaux de rente (Sanima) – 2023

---

Rapporteur-e: **Rey Benoît** (VEA/GB, FV)  
Représentant-e du gouvernement: **Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**  
Préavis de la commission: **17.04.2024** (BGC mai 2024, p. 1775)

---

### Discussion

**Rey Benoît** (VEA/GB, FV). Dans ce rapport, nous relevons le gros travail qui est fait en lien avec les épizooties et le constat très positif de la baisse de la diarrhée virale bovine (BVD).

La situation financière de Sanima est saine et nous saluons l'augmentation de la réserve de fluctuation de 400 000 francs. Comme il s'agit d'une assurance et que la fortune est placée, les évolutions conjoncturelles et boursières ont favorisé 2023 par rapport à la période précédente de 2022.

A titre d'information, la Direction nous a annoncé avoir reçu la démission du chef de service, très apprécié, de Sanima, qui souhaite relever un nouveau défi professionnel.

Et, nous souhaitons le meilleur pour la suite de cette assurance.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Je confirme les propos du rapporteur, en soulignant aussi l'excellent travail qui a été fait jusqu'à maintenant par l'administrateur de Sanima, pour qui nous cherchons un successeur d'ici cet automne.

## Vote

> Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 82 voix contre 0 et 0 abstention.

### *Ont voté oui:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 82.*

## Comptes de l'Etat 2022-DFIN-82

### Direction des finances

---

Rapporteur-e:	<b>Levrat Marie</b> (PS/SP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances</b>
Rapport/message:	<b>26.03.2024</b> (BGC mai 2024, p. 1363)
Préavis de la commission:	<b>08.05.2024</b> (BGC mai 2024, p. 1439)

---

#### Examen de détail

**Levrat Marie** (PS/SP, GR). Les comptes 2023 de la Direction des finances (DFIN) bouclent sur un total de 2329 millions de francs, les revenus sont de 114 millions de francs au-dessus du budget et les charges de la Direction se montent à 250 millions de francs, soit 46 millions de francs au-dessus du budget 2023.

Ainsi, les comptes 2023 de la DFIN bouclent avec un excédent de revenus de 2078 millions de francs, soit une augmentation de 69 millions de francs par rapport au budget 2023. Pour les investissements, l'excédent de recettes est de 1,1 million de francs contre un excédent de dépenses de 4,5 millions de francs au budget 2023.

Au niveau du personnel, nous constatons une différence de -17.37 équivalents plein temps (EPT) par rapport au budget 2023. Il s'agit notamment de -12,9 EPT au Service de l'informatique et des télécommunications (SITel), -2,66 EPT à l'Administration des finances (AFin), -1,11 EPT au Service des contributions. Au niveau du SITel, il y avait une augmentation de 6 EPT entre le budget 2022 et le budget 2023. Le chiffre de 12,9 EPT paraît élevé, mais le taux de rotation est assez faible pour la branche. La différence de 2,6 EPT à l'AFin réside dans le fait qu'il y a eu des recrutements en cours d'année.

Sans entrer maintenant dans les plus petits détails, il faut relever quelques informations sur les différents centres de charges à la DFIN.

Au niveau de l'*Administration des finances*, il faut relever que l'Etat a relevé ses taux, notamment concernant les intérêts des redevances envers les communes. Avant, le taux était à 0%, mais ce n'est plus justifiable depuis que la Banque nationale suisse (BNS) est passée à un taux positif. L'idée est de signifier le changement par un rehaussement du taux. Il faut également relever que des versements aux provisions à long terme ont été effectués, mais rien pour la provision BNS. En revanche, en 2023, on a prélevé 50 millions de francs sur la provision, qui fait maintenant 103,5 millions de francs. Il est prévu de prélever 50 millions de francs en 2024 et 25 millions de francs en 2025, puis, enfin, les 25 derniers millions de francs en 2026. A noter que la convention conclue entre la BNS et la Confédération est à renouveler en 2026, c'est à ce moment que se posera la question d'une éventuelle modification du mécanisme de redistribution.

Au niveau des comptes relatifs à la péréquation fédérale, on constate un record avec un total de 591,3 millions de francs en 2022, soit 51,4 millions de francs de plus qu'aux comptes 2022. Sous «intérêts des placements à long terme», on constate que la trésorerie de l'Etat baisse, puisqu'il faut payer la dette de 300 millions de francs relative à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF), et, par conséquent, il y a un peu moins de placement. Il y a une augmentation des intérêts de prêts à l'hôpital fribourgeois (HFR). Celle-ci est justifiée notamment par la hausse de l'utilisation du compte courant par l'HFR. La limite d'utilisation de 160 millions de francs a été dépassée en 2022 et augmentée pour 2023. L'augmentation est également justifiée par le suivi des taux par l'Etat. Le taux était à 1% jusqu'au 30 avril 2023, puis a été augmenté à 1,75%. Au-dessus de la limite posée par le canton, le taux est de 1% plus haut.

Au niveau du *SITel*, la diminution de l'excédent de charges de 1,3 million de francs par rapport au budget s'explique de la manière suivante:

1. avec des salaires inférieurs en raison des 12,9 EPT en moins;
2. une enveloppe informatique du SITel supérieure de 1,705 million de francs;
3. des charges d'exploitation inférieures de 414 000 francs;
4. des revenus supérieurs au budget de CHF 1,773 million de francs.

L'enveloppe informatique est composée de 3 positions, dans tous les centres de charges. Elle se monte à 58,7 millions aux comptes, contre 57 millions au budget.

Au *Service cantonal des contributions*, il y a un excédent de revenus de plus de 45 millions, et les prévisions sont plutôt à la hausse. Avec ces résultats, on est cependant en dessous du budget prévu pour 2024.

La plus grosse source de recettes fiscales du canton, l'impôt sur le revenu des personnes physiques, se monte à 847,8 millions de francs, tandis que l'impôt sur la fortune se monte à 78,6 millions de francs. Pour les personnes morales, l'impôt sur le bénéfice se monte à 165 millions de francs. Ainsi, pour les impôts directs sur les personnes physiques, l'écart budget-comptes est de 29 millions de francs, et pour les impôts directs sur les personnes morales, il est de 16,8 millions de francs. Il faut relever que les baisses fiscales de ces 5 dernières années, y compris la Réforme fiscale et financement de l'assurance-vieillesse et survivants (RFFA), représentent 158 millions de francs de recettes en moins chaque année pour le canton de Fribourg.

Dans le centre de charges *Recettes et dépenses générales*, il n'y a pas d'attribution au fonds d'infrastructures, mais un prélèvement de 9 millions de francs, et la provision se monte, à l'heure actuelle, à 195 millions de francs à la fin 2023. Par ailleurs, le fonds de relance a subi une dissolution partielle, puis le canton a encore des engagements en cours.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé.

---

## Rapport d'activité 2023-CE-196

### Direction des finances

---

Rapporteur-e:	<b>Levrat Marie</b> (PS/SP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances</b>
Rapport/message:	<b>05.03.2024</b> (BGC mai 2024, p. 1441)
Préavis de la commission:	<b>08.05.2024</b> (BGC mai 2024, p. 1672)

---

**Levrat Marie** (PS/SP, GR). Concernant le rapport d'activité pour la Direction des finances (DFIN), je vais me contenter de relever certains points qui nous paraissaient intéressants.

Le *Secrétariat général* a notamment une mission qui consiste en la gestion des litiges et contentieux survenus entre l'Etat et les tiers. L'*Administration des finances* (AFin) a, quant à elle, préavisé plus de 330 dossiers comportant des incidences pécuniaires par le biais de sa section "Affaires financières." Le nombre de ces examens est toujours croissant.

Le *Service cantonal des contributions* a inauguré sa nouvelle zone d'accueil et son nouveau guichet en juin 2023. Ils se présentent comme spacieux et fonctionnels. La période fiscale a été marquée par quelques modifications légales dans le domaine des taxations. Si le taux de l'impôt cantonal de base a été maintenu à 96%, un allègement de 40% a été accordé sur la taxation de la fortune privée en relation avec des titres non cotés. Un abattement de 50% a également été octroyé sous certaines conditions en cas de transfert d'un immeuble commercial dans la fortune privée. La généralisation du télétravail a eu pour corollaire une réduction des déductions de certains frais professionnels pour les contribuables concernés. Le SCC est l'autorité en matière de taxation et d'estimation en relation avec l'aménagement du territoire et les constructions. Depuis 2018, ce sont 700 dossiers ouverts par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) qui ont été transférés à la DFIN.

Par rapport au *Service du personnel et d'organisation* (SPO), le SPO a poursuivi la mise en œuvre des axes de la politique de ressources humaines (RH). 300 mesures visant en particulier à renforcer l'environnement de travail ont été identifiées. Un système de reconnaissance a été mis en place. Ce sont 800 collaborateurs qui ont bénéficié d'une prime.

En résumé, en 2023, le *Service de l'informatique et des télécommunications* (SITel) a poursuivi 63 projets et démarré 25 nouveaux projets. Il a également soutenu la stratégie d'administration 4.0, les projets stratégiques SAP, e-Justice, le référentiel cantonal, le guichet virtuel, et 56 autres missions ont été effectuées pour le maintien en condition opérationnelle des structures existantes. Sur le plan des volumes de prestations au SITel, ceux-ci sont restés stables: les prestations concernent la levée de 20 000 incidents et 30 000 demandes dans le domaine informatique.

Enfin, quant à l'*Inspection des finances*, elle a établi 83 rapports d'audit et 33 recommandations.

**Bonny David** (PS/SP, SC). J'ai une question ou remarque. Mon lien d'intérêt: je suis syndic d'une commune fribourgeoise.

Il s'agit du Service cantonal des contributions (SCC). Nous en avons parlé à l'occasion et sur le pas de la porte. Simplement, il s'avère qu'on constate qu'il y a toujours du retard dans le retour des avis de taxation auprès de certains administrés qui n'ont reçu, par exemple, que récemment la taxation 2022. J'avais déjà évoqué cette problématique, il y a déjà plusieurs mois. Sans aucune critique vis-à-vis du personnel, qui fait un travail en ordre et qui, quand on l'appelle, donne des renseignements en ordre. Simplement, si le personnel fait tout ce qu'il peut, et puis, qu'il y a du retard, c'est qu'il manque du personnel.

Alors, est-ce qu'il y a une stratégie pour éliminer ces retards? Enfin, quels engagements avez-vous prévu pour justement combler ces retards? Parce que, c'est vrai, pour les administrés, ce n'est pas toujours facile. Avant, on avait une taxation bisannuelle. On aurait bien aimé la maintenir annuelle dans tous les cas.

Voilà, je vous remercie par avance de votre réponse, et puis, merci encore pour le travail réalisé par vos employés au SCC. Merci!

**Pasquier Nicolas** (VEA/GB, GR). Le groupe VERT·E·S et allié·e·s a pris connaissance avec intérêt du rapport d'activité de la Direction des finances (DFIN). Je vais ainsi aborder deux sujets qui ont retenu l'attention de notre groupe.

Premièrement, il s'agit de l'obsolescence des logiciels et applications. On peut lire que 60% des 424 logiciels dont l'Etat dispose sont touchés par l'obsolescence, que malgré l'obsolescence de plus en plus marquée de nombreuses solutions applicatives, la section "Technique" assure la meilleure sécurité informatique possible.

La lecture des chiffres du tableau de l'évolution de l'enveloppe informatique du Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) nous inquiète aussi. On constate une hausse de cette enveloppe et une hausse de la part des coûts de maintien en condition opérationnelle (MCO), et ce au détriment des dépenses pour les projets.

Nous nous interrogeons aussi, si l'enveloppe budgétaire informatique du SITel continuera à augmenter dans le futur, si les coûts liés au renouvellement et au maintien de l'infrastructure continueront également à augmenter.

Enfin, nous nous posons encore la question de savoir dans quelle mesure les décisions prises au Grand Conseil lors du traitement et du vote du budget impactent le développement des projets. Contribuent-elles à accentuer le retard déjà observé actuellement, que ce soit le retard des projets ou le retard dans la lutte contre l'obsolescence? Et enfin, est-ce que ces retards peuvent engendrer des risques de sécurité?

Et puis, le deuxième aspect que je souhaite aborder, c'est l'introduction des primes au mérite à l'intention du personnel de l'Etat.

La possibilité d'octroyer les primes au personnel avait divisé le Grand Conseil lors de la révision de la loi sur le personnel de l'Etat (LPers). Selon l'ordonnance, cette mesure avait pour but de "récompenser des prestations qui, du fait de leur nature, leur ampleur et leur qualité, dépassent nettement les prestations attendues du poste."

Est-ce que le Conseil d'Etat a déjà évalué les effets de l'octroi de ces primes? Est-ce que l'octroi de primes a déjà pu contribuer à améliorer l'attractivité de l'Etat-employeur ou à fidéliser les employés? Et enfin, est-ce que le Conseil d'Etat prévoit de communiquer, cette année, en faisant le bilan de l'introduction, après une année? Et qu'en est-il aussi des unités comme l'Université, qui a annoncé renoncer à attribuer des primes au mérite, ou l'hôpital fribourgeois (HFR), qui a décidé d'attribuer uniquement des primes aux plus bas salaires?

**Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances.** Merci pour ces questions.

Pour ce qui est du Service cantonal des contributions (SCC), il y a une réponse qui doit être fournie. Alors, je n'ai pas en tête si elle a, maintenant, avec tous les détails, du retard, mais c'est un retard qui est faible, finalement, de deux semaines, qui est en train d'être rattrapé. Mais, la politique que nous avons, c'est, évidemment, de renforcer ce service. Ils ont reçu, dans les dix dernières années, une quinzaine d'équivalents plein temps (EPT). Et, pour ce qui est maintenant des discussions budgétaires et du plan financier, on poursuit l'effort. C'est le principal effort, avec le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel), dans ma Direction, celui pour le SCC.

Pour ce qui est des questions de M. le Député Pasquier, je vous remercie de m'avoir envoyé, quelques instants avant de poser la question, ces questions par écrit. Ca m'a laissé quelques secondes pour essayer de voir le détail. Mais, je ne peux pas avoir toutes les réponses à vos questions.

Concernant le SITel, vous avez, dans le rapport d'activité, à la page 94, un tableau qui présente la progression de l'enveloppe informatique. Voyez qu'en 2017, on était à 20 millions de francs. On est, en 2023, à 58 millions de francs. Cette année, on est à 65 millions de francs. Et puis, dans le plan financier actuel, on est à 75 millions de francs, et ensuite, de nouveau, à cette hauteur. Donc, la croissance, elle est marquée.

C'est la digitalisation de notre société, qui se traduit par l'importance de l'enveloppe budgétaire. Et c'est dans tous les services, dans toutes les Directions, y compris la Chancellerie, et en collaboration, encore, avec les communes, avec le projet DIGIFR, que ce phénomène se produit, évidemment, pour faciliter l'accès aux données, pour faciliter l'accès, aussi, aux prestations de l'Etat, pensez au guichet virtuel, que nous sommes en train de développer, etc. Donc, cette tendance, elle ne va pas baisser. Elle est là. Et puis, c'est un des éléments typiques, je dirais, de notre société actuelle.

Après, comme vous pouvez l'observer dans le tableau, entre 2020, 2021 et 2022, la part des projets a été très forte. Elle est presque à 40%. Et maintenant, quand vous faites beaucoup de nouveaux projets, après, il faut les maintenir. Donc, en

réaction, je dirais, si vous voyez 2023, ben, le maintien en condition opérationnelle (MCO), il a dû augmenter pour absorber ces nouveaux projets. Et puis, après, ça permettra une nouvelle phase où on pourra en faire plus. Donc, il y a un système par paliers, je dirais, qui permet ce type de progression. Ce n'est pas parfaitement linéaire.

Après, l'équipe du SITel, elle a la capacité de créer de nouveaux projets avec le nombre de personnes actuel, qui est en augmentation constante, de l'ordre de 20 à 23 millions de francs par année. Donc, vous pouvez très bien augmenter à l'infini les moyens pour le SITel, il ne va pas pouvoir créer de nouveaux projets. Il y a une limite, je dirais humaine, de capacité, sans compter la difficulté de trouver des personnes dans ce domaine. On a un taux de rotation qui avoisine les 8%, actuellement, au SITel.

Donc, des éléments inquiétants? Oui et non. Non, en tant que substance; oui, parce que ça va très vite, et puis, que le canton a un véritable défi à relever en la matière.

Alors, l'impact des coups qu'a pu faire le Grand Conseil: alors, évidemment, sur 65,9 millions de francs, évidemment que c'est une diminution, mais elle n'a pas été faite pour le budget de cette année. Ça avait été fait une ou deux fois auparavant. Evidemment que ça a pu provoquer des retards, mais je ne crois pas que c'est l'élément le plus déterminant, si on regarde avec un petit de peu recul l'évolution du travail qui est fait par le SITel dans ce domaine.

Les risques de sécurité: oui, l'obsolescence, c'est un risque de sécurité. Ce n'est pas tellement le retard en soi, mais c'est l'obsolescence elle-même. Et quand on parle d'obsolescence, c'est très, très diversifié. Ça peut être, dans un service, une base de données ancienne avec un logiciel tout à fait mis à jour, mais la base de données est trop vieille; ou alors une base de données actualisée avec un logiciel qui est, lui, trop ancien. Et c'est l'effort actuel qui est fait de régler l'obsolescence. On a lancé, pas plus tard qu'il y a un mois, l'opération de la remédiation de l'obsolescence (ELAN) à l'externe, donc dans toutes les Directions, et l'opération EORO à l'interne du SITel, pour changer et pour mettre, je dirais, en musique, le redressement de la situation, qui est essentiellement, non seulement un retard, mais une faille, en quelque sorte, de sécurité, qu'on a à l'Etat, de par cette obsolescence, qui est liée au fait que, lorsqu'on a lancé l'informatique, il y a maintenant 10 ans, 15 ans, on s'est soucié de nouveaux projets sans la maintenance en condition opérationnelle. Donc, le problème qu'on a maintenant, c'est de récupérer ce qui n'a pas été fait il y a 10, 15 ans. Et ça, c'est un exercice qui s'ajoute à celui du développement actuel. Voilà ce que je peux dire en l'état pour le SITel.

Pour ce qui est de la prime de reconnaissance, alors, il y en a eu en 2022, puis de nouveau en 2023. On est un peu tôt pour commencer à faire une analyse de l'impact. On n'a pas maintenant le détail de l'impact. On a présenté à la DCEQP le premier exercice. Le deuxième, je ne l'ai pas encore, mais le premier. On a pu constater qu'il était très équilibré. Les primes qui ont été données, au total, ça présente, je crois, juste 4% du personnel. Entre hommes et femmes ainsi qu'entre cadres et non-cadres, il y a une répartition qui est tout à fait, je dirais, structurellement correcte par rapport à la structure des employés de l'Etat de Fribourg.

Pour les institutions comme l'Université, qui ne l'avait pas fait la première fois mais qui, à ma connaissance, l'ont fait la deuxième fois: donc, la première fois, c'était peut-être, entre guillemets, aussi un premier exercice avec, auprès des chefs de services, le souci, un peu, de dire, mais comment je vais faire ça, comment je travaille dans mon service, pour pouvoir donner ces primes de reconnaissance. La deuxième fois a permis de corriger, peut-être de mieux s'installer dans ces primes, qui ont bien fonctionné, qui maintenant sont, je dirais, dans le système. Je pense qu'il est beaucoup trop tôt, aujourd'hui, pour dire si ça a influencé l'attractivité comme telle des places à l'Etat de Fribourg. Ça sera une analyse à faire et un impact encore à calculer. On est presque un peu trop tôt pour répondre dans le détail à vos interrogations tout à fait fondées.

## Discussion

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

—

## Rapport et comptes 2024-DFIN-19

### Banque cantonale de Fribourg. Rapport de gestion 2023

Rapporteur-e: **Levrat Marie (PS/SP, GR)**  
 Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances**  
 Préavis de la commission: **29.04.2024 (BGC mai 2024, p. 1774)**

#### Discussion

**Levrat Marie (PS/SP, GR)**. En 2023, la Banque cantonale de Fribourg (BCF) termine son activité avec un résultat opérationnel d'environ 228,5 millions de francs. Il franchit pour la première fois la barre des 200 millions de francs. Le bilan passe à 28 milliards de francs, c'est-à-dire une augmentation de l'ordre de 2,3%. Le bénéfice après déduction des impôts s'élève au montant de 161,496 millions de francs. Le bénéfice est ainsi en progression de 14,4%. Ce dernier est distribué comme suit: 44,5 millions de francs sont versés en tant qu'indemnité de la garantie de l'Etat, 11 millions de francs concernent la rémunération du capital de départ, 19,5 millions de francs sont versés à titre exceptionnel. Le solde du bénéfice est attribué au fonds de réserve de la Banque. L'Etat de Fribourg a donc engrangé via la BCF un montant de 85,8 millions en 2023.

Les opérations de crédit constituent la principale activité de la Banque. Les avances à la clientèle se montent à 22,7 milliards de francs, cela représente 81% du total du bilan. Si l'activité et le nombre de clients de la BCF sont allés croissant, la charge en personnel a également été augmentée. Celle-ci se monte à 81,4 millions de francs contre 70,9 millions de francs en 2022, et le nombre d'équivalents plein temps (EPT) se monte actuellement à 443, soit 532 collaborateurs.

#### Vote

> Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 83 voix contre 0 et 0 abstention.

#### Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 83.*

## Rapport et comptes 2024-DFIN-18 Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (CPPEF). Rapport annuel 2023

---

Rapporteur-e:	<b>Levrat Marie</b> (PS/SP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances</b>
Rapport/message:	<b>16.04.2024</b> (BGC mai 2024, p. 1709)
Préavis de la commission:	<b>29.04.2024</b> (BGC mai 2024, p. 1773)

---

### Discussion

**Levrat Marie** (PS/SP, GR). Les comptes annuels de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat présentent un degré de couverture de 82,3%. Ce taux est supérieur au taux de couverture initial de 66,9%, et au taux de couverture global annuel de 79,9%.

La fortune nette de prévoyance se monte à 6,193 milliards de francs. La valeur des capitaux de prévoyance se monte à 7,523 milliards. Elle est composée du capital de couverture, évalué à 7,045 milliards de francs, auxquels s'ajoutent les provisions techniques de 0,478 milliard de francs et la réserve de fluctuations de valeurs de 0,173 milliard de francs. Au niveau du compte d'exploitation de l'assurance, on enregistre des entrées pour 484,5 millions de francs (pour cotisations, primes et subsides), contre 840 millions de francs en 2022. La différence s'explique par l'apport de l'employeur à hauteur de 379 millions de francs en 2022.

Le résultat final de l'activité se solde par un bénéfice de 9,161 millions de francs, après l'attribution de 170 millions de francs à la réserve de fluctuation de valeur. En 2023, la Caisse affiche un résultat positif net de 9,161 millions de francs, contre une perte de 219 millions de francs en 2022.

Le nombre total de rentiers s'élève à 8850, contre 8695 en 2022, soit une augmentation de 155 personnes. Et le nombre de cotisants s'élève à 20 990, contre 20 321 en 2022, soit 3,29% d'augmentation.

**Emonet Gaétan** (PS/SP, VE). Je déclare mon lien d'intérêt: je suis enseignant, et donc affilié à la Caisse de prévoyance de l'Etat.

L'année dernière, la performance de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg a été de 4,4%, une progression dans la moyenne de nombreuses autres caisses, performance réjouissante par rapport aux dernières années, qui n'étaient vraiment pas bonnes. Aujourd'hui, le taux de couverture est de 82,3%, dépassant les objectifs à atteindre dans près de 30 ans, et qui ont été les principaux arguments pour la révision de la loi sur notre Caisse, qui ne s'est pas faite, souvenez-vous!, sans de grandes discussions et qui a provoqué une baisse importante des pensions des nouveaux retraités de ces dernières années.

Dès lors, j'ai quelques questions précises à poser à M. le Représentant du gouvernement.

Première question: alors que la performance 2023 de la Caisse de prévoyance a été de 4,4%, pourquoi les comptes n'ont-ils été revalorisés que de 1,25%, très loin des 2,5% qui ont été présentés comme base de discussion par votre prédécesseur lors de la révision de la loi?

Deuxième question: le coût de la vie, et vous le savez, a augmenté très fortement ces dernières années. Pourquoi ne pas avoir revalorisé les rentes des retraités, qui ont aussi besoin d'un coup de pouce pour assumer leurs dépenses en augmentation?

Troisième et dernière question: quand le comité de la Caisse sera-t-il reconstitué? Les représentants du personnel ont en effet tous démissionné suite aux décisions concernant leur élection, décision qui est aujourd'hui encore contestée.

**Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances.** D'abord, je précise que la Caisse est gérée par un commissaire et que toutes les décisions qui ont été ou qui n'ont pas été prises concernant l'exercice 2023 l'ont été par le commissaire et non pas par le comité, qui, en tant que tel, n'existe plus.

Pour ce qui est de la revalorisation des comptes, il faudrait le lui demander. Mais évidemment, c'est un meilleur exercice, avec quelque 259 millions de francs et 4,4% de rendement, mais comme il n'y avait plus aucune réserve, eh bien, il a fallu reconstituer la réserve. La situation de la Caisse n'est pas si florissante non plus, on avait 333 millions de francs de pertes en 2022, et il a fallu constituer une réserve de l'ordre de 170 millions de francs.

Pour ce qui est de la revalorisation de la rente des retraités, j'imagine que c'est aussi dans ce cadre-là que les discussions ont été faites. Certainement qu'on aura l'occasion, aussi, d'y revenir, lorsque le comité sera rétabli.

Et, quant au comité, eh bien, il y a actuellement la recherche d'une date pour une rencontre entre les représentants des employeurs et ceux des employés, avec la possibilité de discussions sur un projet de compromis. Le cas échéant, les éléments devraient pouvoir se suivre cette année avec des élections – sous réserve des deux recours pendants, l'un au Tribunal fédéral,

concernant la constitutionnalité ou, du moins, le fondement de la loi elle-même, et le recours au Tribunal administratif fédéral, quant au périmètre de compétences qui a été accordé au commissaire par l'autorité de surveillance.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport et de ces comptes.

---

## Comptes de l'Etat 2022-DFIN-82 Pouvoir exécutif - Conseil d'Etat et Chancellerie

---

Rapporteur-e:	<b>Levrat Marie</b> (PS/SP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	<b>La Chancelière d'Etat.</b>
Rapport/message:	<b>26.03.2024</b> (BGC mai 2024, p. 1363)
Préavis de la commission:	<b>08.05.2024</b> (BGC mai 2024, p. 1439)

---

### Examen de détail

**Levrat Marie** (PS/SP, GR). Mon intervention sur les comptes du Conseil d'Etat et de la Chancellerie se limitera à quelques remarques. Concernant la marque Fribourg, le Conseil d'Etat a accepté d'utiliser la provision sur 4 ans pour lancer le travail. Il utilisera 150 000 francs par année les deux premières années et 100 000 francs par année les deux derniers ans.

A la Chancellerie, il y a plusieurs changements en termes d'EPT, puisque le SAMI est en réorganisation. La Chancellerie est en discussion avec le Service cantonal des contributions pour avoir un seul centre d'impression. Il est également discuté de travailler avec la BCU pour le scannage.

Un autre élément qui apparaît dans les comptes 2023 est le versement des salaires pour le secrétariat de la CGSO. Ces opérations sont neutres pour le canton, puisque le montant est couvert par le remboursement des frais par ces conférences. La Chancellerie essaie cependant de modifier cette façon de faire pour que le paiement se fasse directement au Service du personnel et d'organisation.

Concernant les subventions cantonales aux partis politiques, un crédit supplémentaire a été ouvert, car les frais de port des envois pour les élections sont payés par le canton. L'Etat effectue aussi des envois aux Suisses de l'étranger, mais cela devient très cher. La Chancellerie veut donc trouver une nouvelle manière de faire pour limiter ces coûts. Au sein de l'autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation, il y a 0,7 EPT supplémentaire en lien avec la nouvelle loi sur la protection des données, qui entre en vigueur en 2024. Il y a également eu la fusion de la Protection des données et de la Transparence. Une seule préposée y travaille.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé.

---

## Rapport d'activité 2023-CE-196 Chancellerie d'Etat

---

Rapporteur-e:	<b>Levrat Marie</b> (PS/SP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	<b>La Chancelière d'Etat.</b>
Rapport/message:	<b>05.03.2024</b> (BGC mai 2024, p. 1441)
Préavis de la commission:	<b>08.05.2024</b> (BGC mai 2024, p. 1672)

---

### Discussion

**Levrat Marie** (PS/SP, GR). Je vais me limiter à deux points importants:

1. La Cyberadministration poursuit son développement, avec toujours plus de prestations disponibles sur Internet. Plusieurs projets sont menés en parallèle, notamment l'initiative DIGI-FR. DIGI-FR est un guichet virtuel pour les communes et le canton. Ce projet est bénéfique tant pour le canton que pour les communes, qui n'ont pas à mettre sur pied leur propre guichet virtuel. D'ailleurs, toutes les communes fribourgeoises se sont inscrites comme gestionnaires de prestations sur le guichet virtuel.

2. La solution d'archivage électronique (projet Novarc) a été mise en place. Ce projet a été lancé par la Confédération, mais il se poursuit dans le canton de Fribourg. Le projet DIGIFONDS quant à lui est un projet de digitalisation du patrimoine documentaire de l'Etat. Celui-ci a été lancé à la fin 2022. Il est dans sa première phase.

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

---

## Comptes de l'Etat 2022-DFIN-82 Pouvoir législatif

Rapporteur-e:	<b>Levrat Marie</b> (PS/SP, GR)
Représentant-e du Parlement:	<b>Mireille Hayoz, secrétaire générale.</b>
Rapport/message:	<b>26.03.2024</b> (BGC mai 2024, p. 1363)
Préavis de la commission:	<b>08.05.2024</b> (BGC mai 2024, p. 1439)

---

### Examen de détail

**Levrat Marie** (PS/SP, GR). Pour le Grand Conseil, l'excédent de charges est en baisse de 350 000 francs par rapport au budget. La différence s'explique principalement par le nombre de jours de session: 31 sur 2023 alors qu'en règle générale, il y en a une trentaine par année. Chaque jour de session coûte en moyenne 50 000 francs. Depuis 2023, il y a également un intendant à l'Hôtel cantonal. Nous avons par ailleurs l'occasion de le croiser à de multiples reprises. La régie des micros est maintenant gérée à l'interne par le Secrétariat, ce qui diminue également les coûts.

Concernant la plaquette de l'Hôtel cantonal, le budget total se monte à 240 000 francs. Par ailleurs, plusieurs nouveaux reports de crédits n'ont pas été autorisés par le SITel au niveau du Grand Conseil.

Depuis 2023, le Bureau du Grand Conseil a décidé de financer la réception officielle du président à hauteur de 10 000 francs par année. Avant, ces frais étaient à la charge des communes qui organisaient cet événement.

Enfin, il y a eu plus de jours de sessions mais moins de séances de commissions. Cela s'explique notamment par le fait que le Grand Conseil traite davantage d'instruments parlementaires que de projets législatifs.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé.

---

## Comptes de l'Etat 2022-DFIN-82 Direction de la sécurité, de la justice et du sport

Rapporteur-e:	<b>Ingold François</b> (VEA/GB, FV)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport</b>
Rapport/message:	<b>26.03.2024</b> (BGC mai 2024, p. 1363)
Préavis de la commission:	<b>08.05.2024</b> (BGC mai 2024, p. 1439)

---

### Examen de détail

**Ingold François** (VEA/GB, FV). L'excédent de charges budgétaire était de 35 740 500 francs et l'excédent de charges comptabilisé en 2023 est de 38 426 427 francs, à savoir une péjoration de 7,5% par rapport aux prévisions. En comparaison avec les Comptes 2022, nous pouvons notamment constater une augmentation de l'excédent de charges de près de 12 millions. L'effectif total de la direction se monte à 1023,72 EPT, donc 5,38 EPT de moins qu'inscrits au budget 2023. De comptes à comptes, nous pouvons constater une forte augmentation de 29,08 EPT, qui s'explique par une légère augmentation dans presque tous les services, mais surtout par la comptabilisation des EPT du Service du sport. A la différence des années précédentes, où elle procédait à des rattrapages, la police a engagé moins que prévu (-11 EPT). Cela s'explique en particulier par une balance déficitaire entre les engagements et les départs. Je souhaite formuler quelques remarques:

#### Service de la justice

Les charges du Service de la justice sont conformes aux prévisions, mais augmentent linéairement depuis les Comptes 2021 de 10% par année. Cette année, les charges ont augmenté de près de 300 000 francs. Elles s'expliquent en grande partie par l'augmentation du traitement du personnel de 312 000 francs pour des remplacements en lien avec des congés maternités et de maladie. Les revenus augmentent de 235 000 francs et cela est dû à la récupération de l'assistance judiciaire civile. Cette dernière est passée d'environ 334 000 en 2022 à 1,234 millions en 2023 grâce à l'engagement de 2 EPT.

### **Police du commerce**

Après un exercice 2021 péjoré par la COVID et un rattrapage aux Comptes 2022 dû notamment à l'augmentation du nombre de patentes de 450 000 francs, les Comptes 2023 sont péjorés par le retour des impôts sur le produit brut des jeux de 750 000 francs. Néanmoins, cette diminution est conforme à la tendance observée déjà en 2022.

Le nombre de patentes continue à augmenter, mais nous devons également relever plusieurs fermetures définitives dans le canton.

### **Service de la population et des migrants**

Comme l'année précédente, nous pouvons observer une forte diminution de l'excédent de charges par rapport au Budget 2023 de près de 650 000 francs. Cette situation peut être imputée à une très forte augmentation des revenus de 2 millions en lien avec l'établissement des passeports et d'un million en corollaire à l'allègement des mesures sanitaires et à l'augmentation des voyages vers l'étranger. La participation de la Confédération aux frais administratifs a également augmenté de 500 000 francs. Il s'agit ici des frais administratifs générés par l'attribution au canton de requérants d'asile et la récupération de frais de renvoi et de détention concernant des ressortissants étrangers relevant de la loi sur l'asile.

### **Office cantonal de la circulation et de la navigation**

Malgré une légère baisse de 580 000 francs par rapport aux prévisions du Budget 2023, les revenus ont augmenté d'environ 3 millions depuis les Comptes 2022. L'impôt sur les véhicules à moteur a légèrement baissé de 0,5%. Cette baisse comptable ne décrit pas la réalité du nombre de véhicules, qui a augmenté de 1,8%. Cependant, 43 348 véhicules profitent depuis 2022 d'une réduction fiscale environnementale. Cela représente une diminution de recettes potentielles de 6,6 millions.

Lors des exercices précédents, nous avons déjà signalé qu'à futur, l'impôt sur les véhicules à moteur, après sa stabilisation en 2022, devrait décroître en raison de l'augmentation du nombre de véhicules électriques, soumis à une imposition plus favorable. Nous y sommes!

### **Gendarmerie cantonale**

Comme les années passées, nous observons une diminution de l'excédent de charges par rapport au budget, ce qui représente cette année 1,150 millions. Cette situation est due à la balance déficitaire entre les départs volontaires et les engagements/transferts, qui représentent chaque année environ 10 EPT. La baisse des revenus de 1,3 millions s'explique en grande partie par une diminution de l'encaissement des amendes d'ordre de 2.35 millions, due à la panne d'un radar.

### **Service de l'exécution des sanctions pénales**

L'excédent de charges diminue de 211 000 francs. Cela est notamment dû au nombre de jours d'incarcération et à un nombre de détenus en légère baisse. Il y a eu également moins de placements hors canton, mais plus de détentions sur les 2 sites de l'Etablissement de détention fribourgeois.

### **Bellechasse**

Dans ce centre de charges, les comptes sont équilibrés avec une légère péjoration de l'excédent de charges d'environ 450 000 francs. Comme aux Comptes 2022, le canton a récupéré près de 1,4 millions pour des frais de détention facturés aux autres cantons. Mais cette recette supplémentaire s'équilibre par une diminution de la récupération des frais de détention par les autorités judiciaires concordataires du canton de Fribourg de 800 000 francs, identique à l'année précédente.

Au niveau du compte des investissements, nous pouvons constater une augmentation des dépenses de 6 millions et une baisse des recettes de 1,2 millions. Cela s'explique par des reports de crédits et des dépenses pour l'agrandissement de Bellechasse à la rubrique 5040.000, ainsi qu'une baisse des subventions fédérales à la rubrique.

### **Loro-Sport**

Comme chaque année, les charges sont égales aux revenus et dépendent du montant des subventions pour le développement du sport. Cette année, ces subventions ont augmenté de 3 millions contre 1,4 millions en 2022.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé.

## Rapport d'activité 2023-CE-196

### Direction de la sécurité, de la justice et du sport

---

Rapporteur-e: **Ingold François** (VEA/GB, FV)  
Représentant-e du gouvernement: **Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport**  
Rapport/message: **05.03.2024** (BGC mai 2024, p. 1441)  
Préavis de la commission: **08.05.2024** (BGC mai 2024, p. 1672)

---

#### Discussion

##### **Ingold François** (VEA/GB, FV). **Police cantonale**

On relève qu'en raison de l'augmentation de l'activité policière, la Gendarmerie a dû prendre des mesures pour garantir de pouvoir répondre aux interventions urgentes de « Police secours ». Les tâches non urgentes ont été redéfinies, notamment le processus de certaines réquisitions, où des mesures ont été prises d'un commun accord avec les différentes parties prenantes.

##### **MOMENTUM**

La mise en œuvre du projet **MOMENTUM** s'est poursuivie en 2023 avec le renforcement de certains effectifs, notamment dans le domaine des missions de base ainsi que dans des domaines spécialisés tels que ceux traités par la Brigades des mineurs, le commissariat cyber, l'Unité de gestion des menaces et la formation.

##### **Fermeture de la caserne de la Poya**

Mise à disposition de l'armée depuis 1951, la caserne de la Poya a vécu un tournant majeur de son histoire en 2023. L'armée a en effet quitté la caserne de Fribourg pour rejoindre celle de Drogens. Une cérémonie dans les rues de la capitale cantonale le 8 mai a marqué solennellement ce profond changement. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le Service des bâtiments reprend la gestion du site pour assurer son développement futur.

##### **Programme d'intégration cantonal**

L'Etat de Fribourg poursuit sa feuille de route en matière de politique d'intégration des migrants et migrantes et de prévention du racisme. Après un premier jalon initié en 2014, il met en œuvre son nouveau programme d'intégration cantonal pour les années 2024 à 2027 (PIC3), validé par le Conseil d'Etat et par la Confédération durant le deuxième semestre 2023.

##### **Ouverture du centre de compétences digitales pour les autorités judiciaires**

Le Centre de compétences digitales pour les autorités judiciaires, appelé JUS-TIC, est officiellement en fonction depuis le 1<sup>er</sup> mai 2023. L'équipe, composée du chef de section, de trois conseillers numériques, d'un formateur et d'une collaboratrice administrative, a été mise en place pour répondre aux besoins croissants des autorités judiciaires en matière d'assistance informatique métier.

##### **Développement du site du Campus Schwarzsee/Lac-Noir**

Une place extérieure couverte a été construite pour compenser la perte de l'ancienne salle de gymnastique pendant la construction de la halle triple. Un crédit supplémentaire a été approuvé par le Grand Conseil en novembre 2023. Cette année, plus de 40 000 nuitées ont été enregistrées pour le service civil et près de 13 000 pour le sport-loisirs.

##### **Soutiens pour le sport**

La Commission LoRo-Sport et le Fonds cantonal du sport ont soutenu de manière globale les activités sportives des associations et clubs du canton, appuyant également les constructions d'infrastructures sportives. Dans ces soutiens, notons que deux manifestations sportives mondiales, le Challenger Basket 3x3 et les Championnats du monde de Futnet féminin, ont eu lieu à Fribourg. Le montant des soutiens pour le domaine du sport en 2023 est de plus de 6 millions de francs.

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

---

## Comptes de l'Etat 2022-DFIN-82

### Pouvoir judiciaire

---

Rapporteur-e:	<b>Ingold François</b> (VEA/GB, FV)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport</b>
Rapport/message:	<b>26.03.2024</b> (BGC mai 2024, p. 1363)
Préavis de la commission:	<b>08.05.2024</b> (BGC mai 2024, p. 1439)

---

#### Examen de détail

**Ingold François** (VEA/GB, FV). L'excédent de charges du Pouvoir judiciaire a augmenté de 12,8% entre le Budget et les Comptes 2023, ce qui est très légèrement au-dessus des comptes précédents. De manière générale, nous pouvons observer une augmentation des charges de 6,1 millions par rapport au Budget 2023 pour des revenus plutôt stables. Si les revenus sont, cette année, conformes aux attentes et représentent un montant de 2,1 millions supplémentaires par rapport aux Comptes 2022, l'excédent de charges est surtout péjoré par une nette augmentation de 6,5%, à savoir un montant d'environ 6,5 millions supplémentaires par rapport aux Comptes 2022. Une partie de l'augmentation est due au fait que certaines dépenses n'étaient pas budgétées sous le Pouvoir judiciaire, mais elles sont comptabilisées dans les comptes de ce dernier. Il s'agit en particulier des dépenses pour des projets informatiques. e-Justice a bénéficié de réallocations internes pour un montant de 1,4 millions à la suite d'une analyse des risques. Le Pouvoir judiciaire utilise aussi beaucoup de crédits « Jeunes demandeurs d'emploi » et le crédit des invalides. Ceux-ci se trouvent au SPO. Cela représente un montant de plus 770 000 francs. Par ailleurs, les frais d'assistance judiciaire ont été globalement supérieurs pour un montant de plus de 1,2 millions. On relèvera aussi une charge supplémentaire d'un million au Ministère public, s'agissant des pertes sur créances en raison du prononcé de 970 ordonnances pénales supplémentaires en lien avec des infractions à la loi sur le transport des voyageurs et pour des affaires de stupéfiants. Si l'on fait abstraction de ces postes, l'excédent de charges net serait ramené à 5,7% au lieu de 12,77%.

Je formule quelques remarques sur le personnel: En raison de charges particulières, il arrive que le Conseil de la magistrature nomme un magistrat ad hoc pour une période déterminée. Dans ce cas, la DSJS nomme également l'EPT de greffier ou de greffière correspondant-e de sorte que la mesure prise par le Conseil de la magistrature porte les fruits escomptés. Il arrive également à la DSJS d'accepter un soutien ponctuel en sureffectif dans une autorité pour une durée déterminée. Il en va de l'obligation d'assurer la qualité et la célérité de la justice. Cette année, des soutiens ponctuels ont dû être accordés pour le secrétariat des justices de paix de la Gruyère et de la Glâne, qui accusaient de nombreux retards, mais aussi pour le Tribunal pénal économique, qui a dû traiter une affaire exceptionnelle. Celle-ci a nécessité l'examen de plus de 50 classeurs fédéraux.

#### e-Justice

En 2023, le programme e-Justice a continué ses activités à un rythme très soutenu. C'est avec un total de six projets informatiques et un projet métier qu'e-Justice a continué ses efforts pour atteindre les objectifs fixés par le mandat de programme. Il a été possible de livrer des versions pour deux projets informatiques aux autorités judiciaires: preuve numérique et dématérialisation. Quant aux autres projets, ils ont passé le stade de la conception. L'objectif reste toujours le même: il s'agit de continuer à livrer des solutions dans les meilleurs délais possibles tout en répondant aux besoins actuels et futurs de la justice. Le personnel des autorités judiciaires a été formé au projet métier de l'accompagnement au changement. Ce projet a aussi contribué à renforcer certaines compétences informatiques de matières générales et prépare la justice à la transformation de l'organisation. Les prévisions, soutenues par le Copil, prévoient le maintien d'un rythme de projets toujours aussi dynamique.

#### Office des poursuites

Comme en 2021 et 2022, les estimations de revenus de l'Office des poursuites ont été quelque peu ambitieuses. De comptes à comptes, les résultats sont nonobstant stables bien que l'excédent de revenus baisse de 1,2 millions.

La diminution des recettes est potentiellement due à la pandémie, certains créanciers ayant repoussé leurs procédures. Il en résulte une perte sur les débours récupérés d'un million et une baisse des recettes liées aux émoluments de 290 000 francs.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé.

—

## Rapport et comptes 2024-DSJS-65

### Office de la circulation et de la navigation OCN - rapport de gestion 2023

---

Rapporteur-e: **Ingold François** (VEA/GB, FV)  
Représentant-e du gouvernement: **Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport**  
Préavis de la commission: **17.04.2024** (BGC mai 2024, p. 1778)

---

#### Discussion

**Ingold François** (VEA/GB, FV). Je vais tenter d'être aussi bref que possible et de toujours briller, comme l'a très justement souligné Monsieur Romain Collaud.

Nous avons pris acte du rapport et des résultats positifs que l'OCN nous a fait parvenir. Je n'ai pas de remarques particulières à formuler. Le rapport est présenté avec clarté et parfois de manière sympathique.

Nous pouvons toutefois relever les éléments suivants:

Le parc de véhicules a progressé de 1,8% contre 1,3 en 2022 alors que la moyenne suisse est de 1,1%. Au 30 septembre 2023, 293 635 unités étaient en circulation, soit 5247 de plus qu'une année auparavant.

Après avoir diminué de 10,5% en 2022, le nombre d'immatriculations de véhicules neufs a augmenté de 6% dans le canton de Fribourg. Plus de 97 000 contrôles techniques ont été réalisés, soit une augmentation de 7600 unités par rapport à 2022. Fribourg fait partie des rares cantons où tous les véhicules sont contrôlés sans retard au regard des périodicités légales.

La facture électronique a progressé une fois encore de 19%. 35 153 clients et clientes en profitent, ce qui a permis d'éviter l'impression de près de 72 000 factures, soit 10 000 de plus que l'année précédente. La satisfaction de la clientèle envers les prestations de l'OCN est toujours excellente. MIS Trend a effectué une mesure via une application en ligne.

Pour terminer, le bénéfice net avoisine les 3,3 millions de francs. L'Etat a profité d'une contribution annuelle de 2,8 millions de francs.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport et de ces comptes.

---

## Comptes de l'Etat 2022-DFIN-82

### Direction de la santé et des affaires sociales

---

Rapporteur-e: **Berset Christel** (PS/SP, FV)  
Représentant-e du gouvernement: **Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales**  
Rapport/message: **26.03.2024** (BGC mai 2024, p. 1363)  
Préavis de la commission: **08.05.2024** (BGC mai 2024, p. 1439)

---

#### Examen de détail

**Berset Christel** (PS/SP, FV). Madame Catherine Beaud et moi-même avons visité la DSAS le 26 avril dernier. Nous remercions Monsieur le Conseiller d'Etat Philippe Demierre, Madame Nicole Oswald, co-secrétaire générale, et Monsieur Yannick Ragot, conseiller économique, pour la fiche explicative que nous avons reçue avant notre visite, l'accueil chaleureux et les réponses données à nos questions. Nous saisissons également cette occasion pour remercier l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de la DSAS pour leur important travail.

En 2023, la DSAS présente des charges de 1 milliard 313 millions en augmentation d'environ 68 millions de francs par rapport au budget, soit une augmentation de 5%. En comparaison avec les Comptes 2022, l'augmentation n'est toutefois que de 3%. L'excédent de charges est lui d'environ 821 millions alors que le budget prévoyait un excédent d'environ 794 millions. Il s'agit d'un écart d'environ 27 millions.

Les principales raisons de cet écart par rapport au budget se trouvent surtout dans le domaine de la santé.

A la hausse, il y a:

> le versement aux provisions pour l'assainissement de l'HFR pour un montant de +10 millions;

- > des factures pour les hospitalisations hors canton pour un montant de +14,2 millions;
- > le paiement des prestations achetées à l'HFR après le décompte final pour +4,4 millions;
- > le surcoût des EMS et des Service de soins à domicile lié à la pandémie de Covid-19 pour un montant de 6,7 millions. Rappelez-vous, nous avons accepté un mandat pour que ces frais soient pris en charge par l'Etat.

Ce qui fait baisser l'excédent de charges par rapport au budget, ce sont:

- > les coûts de l'aide sociale moindres que prévu de -2 millions;
- > des coûts moindres que prévu pour les prestations complémentaires AVS/AI de -1,7 millions;
- > un financement pour le contentieux de l'assurance-maladie de -1,7 millions;
- > un revenu extraordinaire de 1,7 millions, qui provient de la dissolution d'un fonds fédéral pour les allocations familiales dans l'agriculture.

En ce qui concerne le *personnel*, la DSAS prévoyait, dans son budget, un total de 175 EPT. Or, dans les comptes, on constate un écart de +6,66 EPT. Cet écart concerne principalement l'EMS Les Camélias, qui reçoit 5,17 EPT de plus pour être conforme à l'ordonnance sur les besoins en soins et accompagnement des EMS pour personnes âgées. Ces EPT supplémentaires sont entièrement couverts par les recettes des EMS. Nous relevons qu'avec ses 182,16 EPT comptabilisés en 2023, la DSAS figure parmi les directions les plus petites de l'Etat en termes de personnel, malgré ses 7 services et ses missions délicates et importantes.

Je passe maintenant aux remarques sur les différents services de la DSAS.

En ce qui concerne les comptes du *Secrétariat général*, ils clôturent avec un excédent de charges inférieur de 5% aux prévisions budgétaires. La diminution des frais de gestion de la pandémie de Covid-19 explique cette baisse. Les dépenses en personnel ont en particulier été réduites et ont été en partie couvertes par les récupérations faites auprès de la Confédération et de l'Institution commune LAMal.

Passons au *Service de la santé publique*, qui enregistre un excédent de charges d'environ 411 millions alors que 381 millions seulement étaient prévus au budget. Plusieurs causes expliquent cet écart de 30 millions, soit +8% par rapport au budget. Comme dit lors de l'entrée en matière, la première cause en est le versement aux provisions pour l'HFR pour +10 millions. Ces provisions sont nécessaires pour couvrir notamment les coûts des journées d'attente de l'HFR, le volume d'activité de l'HFR ainsi que les hospitalisations hors canton.

La deuxième cause principale de l'écart, ce sont les frais pour les hospitalisations hors canton, dans des hôpitaux publics comme dans les cliniques privées. Le montant dépensé pour ces hospitalisations s'élève à 112 millions, soit un montant supérieur d'environ 19 millions de francs par rapport au budget. Pour payer ce surcoût, il a fallu faire un prélèvement de 5 millions de francs sur les provisions.

La troisième cause importante de l'écart, ce sont les coûts généraux de l'HFR avec des achats de prestations d'intérêt général plus importants que prévu, des acomptes supplémentaires à payer à l'HFR pour faire face aux conséquences de la crise Covid (+4,1 millions), le complément final à l'acompte versé en 2022 de +7,1 millions. Pour payer ces surcoûts, il a fallu faire un prélèvement sur les provisions de 10,6 millions de francs.

Passons au *Réseau fribourgeois de santé mentale*, le RFSM. Les surcoûts sont principalement dus à la forte hausse des besoins en soins psychiatriques depuis la pandémie. C'est pourquoi il y a un développement des prestations dans les deux centres de psychiatrie intégrée, l'un à Marsens et l'autre à Villars-sur-Glâne. L'ouverture de dix lits supplémentaires à Villars-sur-Glâne a contribué à la forte augmentation du financement de l'Etat. Pour combler les trous, il a fallu faire un prélèvement sur provisions de 3,5 millions de francs.

Pour clore le chapitre des comptes du SSP, mentionnons que s'il y a une différence significative entre les comptes 2023 et le budget 2023, le total des charges en 2023 est quant à lui quasiment identique à celui de 2022.

Les comptes du *Service dentaire scolaire* montrent une diminution des recettes par rapport au budget. La raison en est que les parents et les communes ont le libre choix de recourir aux prestations du Service dentaire scolaire. En outre, l'éventail des praticiens, des praticiennes et des centres dentaires s'est largement étoffé dans le canton. Actuellement, 35% des enfants utilisent le Service dentaire scolaire.

En ce qui concerne le *Service du médecin cantonal*, les Comptes 2023 sont stables, avec une diminution de l'excédent de charges de 70 000 francs par rapport au budget. Cette différence s'explique par le report de l'ouverture de l'espace de consommation sécurisé en attendant que le Tremplin ouvre dans le quartier de Pérolles à Fribourg.

Pour ce qui est du *Service de la prévoyance sociale*, l'excédent de charges est supérieur de plus de 5,5 millions par rapport au budget. La raison principale de cet écart est l'octroi d'un crédit d'engagement pour la prise en charge des surcoûts des EMS et des services d'aide et de soins à domicile dans le cadre des mesures financières Covid. C'est le fameux mandat que nous avons accepté. Pour le reste, le SPS est en ligne avec son budget. Il faut toutefois préciser qu'il y a eu des dépassements de crédit pour le placement d'enfants ou de personnes handicapées adultes dans des maisons d'éducation et des institutions hors canton et que ceux-ci ont été compensés sur les rubriques pour les maisons d'éducation et institutions du canton, car les placements dans le canton sont en baisse.

Les comptes du *Service de l'action sociale* clôturent avec un excédent de charges de -4% par rapport au budget. Mais cette embellie est toute passagère. Elle s'explique par la hausse des subventions fédérales versées en une fois pour couvrir les frais sur plusieurs années, engendrés par l'afflux important de personnes réfugiées venant d'Ukraine. Les deux millions supplémentaires reçus de la Confédération ont été versés dans le fonds Asile de manière à pouvoir couvrir les frais d'intégration sur plusieurs années. Le montant total de ce fonds est de 23 millions en décembre 2023. Or, il a déjà fallu prélever six millions pour financer la forte hausse de l'aide sociale d'un montant de 19,5 millions, à charge du canton, octroyée aux personnes relevant de l'asile. Cette somme est en nette hausse par rapport au budget. Pour cette raison, le SASoc a demandé une adaptation des forfaits à la Confédération, car ils ne sont pas adaptés aux besoins.

Contrairement à l'aide sociale pour les personnes réfugiées, on constate, ces dernières années, une baisse du recours des Fribourgeois et les Fribourgeoises à l'aide sociale (-2 millions de francs par rapport au budget). Mais cette baisse ne devrait pas préfigurer une tendance durable. Le rapport sur la pauvreté, publié cette année, montre en effet que la paupérisation est croissante dans notre canton.

Finalement, les comptes du *Service de l'enfance et de la jeunesse* sont un peu meilleurs que prévu au budget grâce à des subventions fédérales supplémentaires pour la prise en charge des mineurs non accompagnés et pour la mise en place du programme d'incitation à la création de places d'accueil dans le domaine de la petite enfance. Or, ce programme d'incitation a connu un joli succès qui a maintenant son revers. Les places en crèche ont augmenté à un rythme plus soutenu que la contribution des employeurs et les recettes de la taxe sociale. Comme les revenus n'augmentent pas aussi vite, il faudra peut-être se résoudre à baisser la contribution par heure de garde.

**Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales.** Je tiens tout spécialement à remercier Mesdames Christel Berset et Catherine Beaud pour l'excellence des échanges que nous avons eus à la DSAS. Cette direction demande beaucoup d'attention. Les chiffres sont nombreux. Il convient de comprendre le fonctionnement du système. Nos échanges ont été très fructueux. Nous avons répondu à toutes les questions qui nous ont été posées. Nous restons bien entendu ouverts au débat.

**Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR).** Je n'ai pas de lien d'intérêts à déclarer. J'interviens au nom du groupe PS. Nous constatons une augmentation du coût des placements des mineurs hors canton et une diminution proportionnelle du coût des placements cantonaux. Certes, du point de vue comptable, l'opération est blanche. Du point de vue humain, ce n'est pas pareil. En effet, que penser de la situation de ces enfants, éloignés de leur milieu, de leurs réseaux familiaux et sociaux? Quels seront les impacts psychologiques sur ces enfants, coupés de leur monde, de leurs racines? Du côté des parents, il peut aussi s'avérer compliqué de devoir se déplacer pour aller voir son enfant. Ceci ne contribue pas à favoriser les liens familiaux. C'est un fait qu'il manque des places d'accueil pour les enfants bénéficiant de mesures de protection dans notre canton, en institutions mais aussi en familles d'accueil. Dès lors, nous posons les questions suivantes:

- > Quelle est l'intention du Conseil d'Etat pour motiver l'offre de nouvelles familles d'accueil dans notre canton?
- > L'augmentation des forfaits journaliers est-elle envisagée?
- > Qu'est-il prévu pour augmenter le nombre de places d'accueil en institution dans notre canton sachant que les capacités diminuent dans les autres cantons avec l'augmentation de leurs propres besoins de placement?

Sur un autre sujet, le SEJ, en situation très tendue, a manifesté, en novembre dernier, pour demander des ressources en personnel supplémentaires. Nous nous réjouissons déjà de l'attribution de 8 EPT au Budget 2024. Cela devrait déjà soulager ce service. Cependant, nous nous inquiétons du décalage entre l'augmentation des besoins et la création des postes. En 2023, chaque intervenant-e à 100% en protection de l'enfance du Service de l'action sociale directe suivait 86 enfants, ce qui correspond à 45% de plus que les recommandations de la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA), qui recommande entre 50 et 60 enfants par IPE. La surcharge de travail met d'une part en péril ces enfants et, d'autre part, augmente le turnover du personnel, déjà difficile à recruter pour ce secteur. Nous souhaitons poser les questions suivantes:

- > *Quelle est la vision du Conseil d'Etat pour répondre aux besoins croissants et assumer son devoir de protection des enfants concernés?*

Au niveau scolaire, les choses sont claires. X enfants = X classes = X enseignants. Il n'est pas imaginable qu'il en soit autrement.

> *Serait-il possible d'envisager le même automatisme que pour garantir un nombre de dossiers maximal respectant les recommandations de la COPMA?*

Il est ici aussi question d'enfants, de plus fragilisés, voire en danger, pour qui la qualité de la prise en charge est essentielle.

Concernant les subventions pour les enfants placés en crèche, il a été dit, à propos du fonds d'incitation à la création de nouvelles structures, que les places en crèche ont augmenté à un rythme plus soutenu que la masse salariale, donc que la contribution des employeurs et que le bénéfice des entreprises, et que, donc, les recettes liées à la taxe sociale vont diminuer. Les revenus n'augmentant pas aussi vite, comment le Conseil d'Etat prévoit-il de compenser?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

**Zermatten Estelle** (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Mes liens d'intérêts: je suis case manager à l'HFR et je m'exprime à titre personnel. Je souhaite faire une remarque personnelle sur les chiffres concernant les prestations d'intérêt général. Pour les futurs comptes et budgets, il serait intéressant qu'il y ait plus de détails concernant les prestations d'intérêt général (ci-après: PIG), octroyées à l'HFR. Aujourd'hui, une ligne apparaît sous PIG pour l'HFR pour un montant de 27 000 335 francs et une autre ligne pour d'autres prestations pour l'HFR pour 37 000 613 francs. Ceci manque de clarté et de transparence. La loi relative au financement des hôpitaux et des maisons de naissance énumère très bien les différentes catégories et il serait judicieux de connaître quel montant a été versé pour quelle prestation ou quel mandat. De plus, il serait opportun de clarifier les méthodes de calcul de ces PIG, car nous sommes toujours dans le flou à ce sujet. A ce jour, les PIG ne permettent pas de financer les prestations fournies dans un contexte où les tarifs ne couvrent pas les coûts, car rien ne définit la base de calcul ni l'évolution que ces prestations doivent avoir.

**Savoy Françoise** (PS/SP, SC). J'ai pris connaissance de ce rapport avec grand intérêt. J'aurais une question en lien avec la médecine dentaire. En fin d'année, des bons pour trois contrôles dentaires sont donnés, avec le bulletin scolaire, aux élèves qui terminent leur scolarité obligatoire. Ces bons sont-ils utilisés?

**Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales.** Je tiens à remercier les personnes qui sont intervenues.

Madame la Députée Chantal Pythoud-Gaillard, le Conseil d'Etat est conscient des coûts des mineurs hors canton. Il s'est réuni ce printemps avec toutes les personnes qui ont un lien avec le placement des mineurs dans le canton et hors canton. Cela englobe la Justice, l'Etat, la Police. Le but de cette réunion était de sensibiliser le Conseil d'Etat aux problématiques qui nous lient à cette thématique par le biais de mises en situation. Ce pragmatisme a été très apprécié. Cela portera, je pense, ses fruits. Le but était de démontrer à l'ensemble du Conseil d'Etat la problématique rencontrée dans notre canton où la démographie augmente considérablement. Je rappelle que dans le canton de Fribourg, la population a progressé de 14% durant les dix dernières années. C'est l'un des cantons qui a connu la plus grande augmentation de population. Il est donc évident que les structures actuelles ne suffisent plus. Le Conseil d'Etat en est conscient et se penche sur la question.

Il est aussi important de souligner qu'on essaie de recruter le maximum de familles d'accueil dans le canton. Il est vrai qu'actuellement, le besoin est là. On manque cruellement de familles d'accueil. Il faut sensibiliser ces familles sur les besoins du canton de Fribourg en la matière. Nous avons abordé cette problématique lors de cette réunion.

Les coûts des placements externes sont plus ou moins identiques aux coûts des structures que l'Etat devra construire. Je vous rejoins absolument, Madame la Députée, nous devons avoir des structures qui permettent, dans le canton, d'accueillir ces enfants-là. Il est très important de pouvoir bénéficier de ces structures-là à l'avenir. Le Conseil d'Etat en est conscient.

33 collaboratrices et collaborateurs du SEJ ont fait grève le lundi 20 novembre, 28 le mardi 21 novembre et 18 le mercredi 22. A la suite de ces grèves, le Conseil d'Etat a rencontré le syndicat et une délégation du SEJ. Il y avait Didier Castella, Jean-Pierre Siggen et moi-même. Nous les avons écoutés en prenant en compte leurs revendications. Il a été confirmé que les revendications de la COPMA ont constitué un indicateur de référence pour le secteur de l'action sociale directe avec l'objectif à moyen terme d'avoir ces 50 à 60 dossiers par IPE. Le Conseil d'Etat est donc conscient que les IPE du SEJ sont surchargés. Nous allons bien entendu répondre progressivement à cette diminution de dossiers par intervenant en tenant compte des possibilités budgétaires. Nous allons poursuivre l'effort, qui est important, et ces prochaines années, les ressources à disposition seront augmentées en tenant compte de ces indicateurs. Pour rappel, le nombre de dossiers IPE est passé de 140 à 86 en quelques années. Cela doit être souligné. Nous avons déjà fourni un gros effort au niveau du canton de Fribourg pour diminuer ce nombre de dossiers par personne tout en tenant compte des difficultés qui sont accrues et qui augmentent encore. La prise en charge actuelle n'est pas la même qu'il y a 10 ans. La société évolue. Nous avons d'autres besoins. Le COVID est passé par là, avec des problématiques qui sont avérées. Le Conseil d'Etat en tiendra compte pour ces prochaines années. Il est conscient que la situation de prise en charge des enfants et des jeunes adultes se complexifie.

Il comprend également les problématiques auxquelles le SEJ et ses intervenants en protection de l'enfance sont confrontés tous les jours. Il est conscient des besoins croissants dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse en difficulté. Le Conseil d'Etat souhaite développer une approche globale – l'aspect global est important – et transversale, incluant tous les acteurs et actrices concerné-e-s, à savoir le SEJ, les structures d'accueil, la Justice, la Police. Nous avons actuellement un certain nombre de places en institutions à disposition. Nous avons créé 17 places supplémentaires pour un montant de 2 millions de francs dans le Budget 2024. Le nombre de places est donc également en augmentation pour accueillir ces personnes. De plus, nous avons une offre de soutien externe aux familles, ceci afin d'éviter les placements ou permettre un retour de placement. Nous voulons à tout prix éviter un retour de placement. Donc voilà, nous mettons tout en œuvre pour répondre à la motion 2023-GC-291 « Pour un meilleur soutien des familles d'accueil ». La réponse sera apportée prochainement par mon département et le Conseil d'Etat.

Au Budget 2024, nous avons créé 16 nouvelles places dans les institutions fribourgeoises pour les mineurs. Cela est également un élément important.

Madame Zermatten, il est vrai que les PIG sont un vaste sujet. Ce sont des éléments qui ont été annoncés il y a un bon moment. De plus amples informations quant à leur composition pourraient être données. Nous avons le détail de chaque PIG, mais il n'est pas mentionné dans ces comptes-là. Le détail existe et il peut vous être fourni au besoin. Nous n'avons rien à cacher. Par contre, nous discutons actuellement de la *valeur* des PIG. Cet élément est très important dans le financement de nos hôpitaux à futur. Cette valeur-là doit encore être discutée avec l'HFR ou les autres prestataires, le HIB par exemple. La valeur des PIG fribourgeoises est bien inférieure à la valeur des PIG vaudoises.

Madame la Députée Savoy, vous m'avez posé une question sur la médecine dentaire. Nous avons les bons SSO Fribourg qui sont distribués. Ceux-ci englobent trois contrôles gratuits. Pour le moment, il n'y a pas de statistiques connues, mais le SSO débute cette année avec un comptage des bons utilisés pour leurs membres. A ce jour, nous n'avons pas de résultats précis à ce niveau-là mais nous avons demandé à pouvoir comptabiliser ces bons. La question sur l'utilisation de ces bons doit être éclaircie. Elle le sera dans le futur.

J'ai juste une précision à apporter: selon les indications qui m'ont été données, les députés reçoivent le détail des PIG mais cela doit être confirmé. Madame la Députée Zermatten, je peux vous confirmer cet état de fait après la session. Je suis à votre disposition.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé.

---

## Rapport d'activité 2023-CE-196

### Direction de la santé et des affaires sociales

---

Rapporteur-e:	<b>Berset Christel</b> (PS/SP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales</b>
Rapport/message:	<b>05.03.2024</b> (BGC mai 2024, p. 1441)
Préavis de la commission:	<b>08.05.2024</b> (BGC mai 2024, p. 1672)

---

### Discussion

**Berset Christel** (PS/SP, FV). Plusieurs travaux d'ampleur ont été finalisés par la DSAS durant l'année 2023. Dans le domaine de la santé, le contre-projet à l'initiative "Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité" et le décret visant à soutenir l'HFR avec un cautionnement et un prêt ont été transmis au Grand Conseil. Ces deux objets sont soumis au vote populaire le 9 juin prochain.

Une campagne de communication visant à informer sur le bon comportement à adopter en cas d'urgence médicale a été coordonnée par la DSAS, en collaboration étroite avec l'HFR.

Dans le domaine social, un projet de loi sur les prestations complémentaires pour les familles a été transmis au Grand Conseil. Des rapports d'envergure, comme le rapport sur la politique familiale globale et le rapport sur la situation sociale et la pauvreté ont été terminés après plusieurs années de travaux et ont été présentés au Grand Conseil durant l'automne 2023. Enfin, le projet de loi sur l'aide sociale a été finalisé et transmis au Grand Conseil.

La DSAS a été fortement impliquée dans les travaux relatifs au premier paquet du DETTEC, sur lequel la population a voté. Elle l'a rejeté en novembre 2023.

Nous profitons ici de mettre en exergue quelques faits marquants, par service.

*Service de la prévoyance sociale:* Pour les EMS fribourgeois, la situation s'est fortement tendue en 2023 du point de vue de la disponibilité des lits en EMS. En raison d'un manque d'offre, de nombreuses personnes n'ont pas pu accéder rapidement à un lit de séjour long en EMS. Ceci a provoqué de nombreuses journées d'attente dans les hôpitaux de soins aigus.

*Service de l'action sociale:* Outre les gros projets cités plus haut, c'estnt des ressources en personnel supplémentaire et amenant à une grève partielle du service durant trois jours. Pour faire face à cette situation tendue, le Conseil d'Etat a prévu l'augmentation de huit postes au SEJ au Budget 2024. Lors de la visite effectuée dans le cadre de la Commission des finances et de gestion le 6 mars dernier, le SEJ nous a confirmé que ce nom l'arrivée massive de réfugié-e-s ukrainien-ne-s dans notre canton qui a donné beaucoup de travail à ce service. A fin 2023, le canton de Fribourg accueillait au total 4463 personnes avec le statut S ou issues de la procédure d'asile ordinaire, dont 116 mineur-e-s non accompagné-e-s, un nombre jamais égalé. Deux nouveaux foyers ont dû être ouverts en cours d'année: le Foyer St-Léonard, à l'ancienne caserne de la Poya, et le Foyer du St-Sacrement à Marly.

*Service de l'enfance et de la jeunesse:* Le SEJ a été marqué en novembre 2023 par un mouvement syndical, revendiquant que le nombre de postes était encore insuffisant pour répondre aux besoins de protection des enfants et aux normes intercantionales en la matière.

**Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales.** Je tiens à remercier Madame la Rapporteuse principale Christel Berset ainsi que Madame la Rapporteuse Catherine Beaud pour la collaboration que nous avons eue lors de l'inspection de ces comptes. L'examen s'est opéré dans une ambiance très cordiale. Les renseignements demandés ont été donnés. J'aimerais apporter une précision quant au SEJ. Comme il a été dit, le Conseil d'Etat est conscient de la difficulté rencontrée par le SEJ au niveau du nombre de dossiers par IPE. On va s'efforcer de rétablir la situation dans les prochaines années selon les limites budgétaires qui nous sont imposées par le canton.

**Zermatten Estelle (PLR/PVL/FDP/GLP, GR).** Je souhaite intervenir au sujet de la durée moyenne de séjour montrée dans le tableau à la page 82. En effet, vous aurez pu constater que la durée moyenne de séjour du site de Fribourg est de six jours, celle de Tavel de 12,9, de Riaz de 12,7 et de Meyriez de 14,6. En regardant ces chiffres, nous pourrions croire que les sites périphériques sont les mauvais élèves comparés à l'Hôpital de Fribourg, puisqu'ils gardent les patients deux fois plus longtemps dans leurs hôpitaux. Cependant, ce n'est pas le cas, car les sites périphériques ont des lits de réadaptations cardiaque, pulmonaire, musculosquelettique et gériatrique. Les durées de réadaptation se situent généralement entre 14 et 21 jours. A l'avenir, pour que ces chiffres correspondent à la réalité du terrain et puissent être analysés, il serait nécessaire de donner des chiffres de durée moyenne de séjour par site mais surtout par discipline, en séparant l'aigu de la réadaptation. Je profite d'avoir la parole pour réitérer la même demande pour le rapport HFR 2024. Cela fait deux ans que je demande que les chiffres de durée moyenne de séjour apparaissent et ils ne sont toujours pas présents.

**Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales.** Madame la Députée Zermatten, je vous remercie de vos demandes extrêmement précises. On voit que vous travaillez dans le domaine de la santé et que vous maîtrisez les choses. Concernant la durée moyenne de séjour, les chiffres doivent effectivement être mis en perspective avec les endroits où sont hospitalisées les personnes. Le chiffrage de lits de réadaptation ne doit pas être mis en perspective avec un lit d'une personne hospitalisée pour quelques jours à l'HFR Fribourg par exemple. Il est vrai qu'on dispose de chiffres. Je les ai également vus. Par rapport à l'HFR, les chiffres par sites m'ont été donnés. Selon moi, ce serait un détail à inscrire dans le rapport. Comme vous l'avez demandé depuis deux ans, je m'engage à ce que ces chiffres soient publiés à l'avenir. Cela m'évitera une nouvelle question en plenum.

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

---

## Rapport d'activité 2024-DSAS-36 Hôpital fribourgeois (HFR) - Rapport d'activité 2023

---

Rapporteur-e: **Berset Christel (PS/SP, FV)**  
Représentant-e du gouvernement: **Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales**  
Préavis de la commission: **01.05.2024 (BGC mai 2024, p. 1777)**

---

### Discussion

**Président du Grand Conseil.** Ich darf Sie darauf aufmerksam machen, dass Sie sich bei der Wortmeldung sowohl zum Jahresbericht 2023 als auch zum Budget 2024 äussern können. Ab dem nächsten Jahr werden zu diesem Thema zwei separate Traktanden eingeführt.

**Berset Christel (PS/SP, FV).** En CFG, nous avons pris acte des comptes, du budget et du rapport d'activité de l'HFR.

S'agissant des comptes, le produit d'exploitation en 2023 est de 560 millions environ contre 556 millions en 2022. Cela représente une évolution de +3,5 millions, donc 0.63%. Par contre, les charges d'exploitation ont augmenté de + 38,2 millions de francs, soit une hausse de +7,11%.

En conséquence, l'HFR enregistre en 2023 une perte de +36,5 millions de francs au lieu des 28 millions budgétisés. La marge EBITDA diminue de -6,2 points par rapport à 2022. Pour rappel, la marge EBITDA visée est de 10%.

Cette situation contraste fortement avec le constat du rapporteur principal de l'an dernier, mon éminent collègue Bruno Boschung, qui mentionnait dans son rapport que les comptes 2022 de l'HFR étaient bien meilleurs que prévu, avec une perte maîtrisée de seulement 4,2 millions de francs. Il n'était pas dupe toutefois, nous mettant en garde, avec ce commentaire que je cite: «Si le résultat des comptes 2022 de l'HFR est assez réjouissant, il ne faut toutefois pas se laisser bernier, car la situation reste très tendue pour l'Hôpital cantonal sur le plan financier.»

Ainsi, au bilan 2023, la situation financière de l'hôpital fribourgeois (HFR) demeure difficile avec une perte plus élevée que prévu. Les causes doivent être cherchées surtout parmi les facteurs externes comme l'inflation, l'indexation des salaires et le statut quo des tarifs. Une autre cause est la forte variation saisonnière de l'activité stationnaire: il y a eu une surcharge hospitalière la majeure partie de l'année et, pour une raison inexplicée, un creux inhabituel de mai à août. Finalement, il y a eu une hausse des cas d'attente d'une place en EMS, les fameux lits occupés de manière inappropriée.

Selon les normes légales, le déficit de l'HFR ne peut pas dépasser le 3% de la moyenne des charges annuelles d'exploitation du dernier exercice. Le cas échéant, l'établissement doit, dès l'exercice suivant, prendre des mesures pour couvrir le dépassement sur une période de trois exercices comptables. Or, la perte cumulée de ces trois dernières années, qui dépasse cette marge autorisée de 3%, s'élève à 78 millions.

La CFG relève ici un point de vigilance: la perte 2023 de 36 millions va venir s'ajouter à la perte cumulée, qui s'élève à 59 millions. Ainsi, la perte cumulée totale est de 95 millions. Or, il y a actuellement un montant de seulement 65 millions dans la provision en vue de l'assainissement du compte courant de l'HFR en 2025.

Passons au rapport d'activité. Comme l'année précédente, l'activité de l'HFR a été très intense en 2023, avec une surcharge hospitalière due en particulier à des lits occupés en raison des cas d'attente. Parmi les éléments positifs, relevons que les travaux d'excellence opérationnelle initiés par KPMG sont entrés dans la phase d'identification des mesures, qui permettraient à l'HFR une amélioration du résultat, avec un potentiel estimé à 25 ou même 30 millions de francs par an dès 2025.

La durée moyenne de séjour a pu être réduite selon une proposition prioritaire, formulée dans l'audit menée par la société KPMG. Le taux d'absentéisme global du personnel est en légère baisse. Il passe de 6,8% en 2022 à 6,6% alors que l'absentéisme et la pénurie de personnel restent problématiques. La réduction du taux de fluctuation est également un signal positif (8,3% en 2023 versus 11,3% en 2022), ce qui met en lumière l'engagement et la fidélité du personnel.

En janvier 2023, le premier Centre de santé de l'HFR a été inauguré à Riaz. Finalement, de nouvelles prestations telles que les consultations pour les enfants atteints de diabète ou des consultations oncologiques supplémentaires et d'endoscopie ont été ouvertes.

S'agissant maintenant du budget 2024 de l'HFR, qui figure dans ce rapport d'activité 2023, la CFG n'a pas, à proprement parler, examiné ce budget dans le détail, mais elle a demandé de traiter dorénavant de ce budget dans un point séparé à l'ordre du jour de la session de manière à pouvoir présenter le budget de l'année en cours et en discuter. L'idée est d'avoir deux discussions séparées, l'une sur les comptes et le rapport d'activité, et l'autre sur le budget de l'HFR. La CFG estime cela important étant donné la situation financière actuelle de l'HFR et la contribution de l'Etat à son fonctionnement. Dès

L'an prochain, la CFG va se pencher de manière plus précise sur le budget de l'HFR et ce point figurera comme point spécial à l'ordre du jour de la session.

C'est sur ces considérations que je vous invite, au nom de la CFG, à prendre acte du rapport et des comptes 2023 de l'HFR.

**Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales.** Je tiens une nouvelle fois à remercier Madame la Rapporteuse Christel Berset pour ces éléments clairs et précis sur les comptes 2023 et sur la situation future de l'HFR. Je remercie également Madame Catherine Beaud, la deuxième rapporteure. Leurs apports et questions ont permis d'éclaircir certains points. L'HFR se trouve dans une situation extrêmement difficile. Vous avez demandé à l'avenir de mettre un point spécifique à l'ordre du jour pour traiter du budget. Ce sera de mon point de vue une bonne chose. Cela permettra aussi de mieux comprendre les enjeux. Plus on communiquera, mieux la situation sera comprise. C'est dans la transparence que nous devons avancer au niveau de l'hôpital fribourgeois.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport d'activité.

---

## Rapport d'activité 2024-DSAS-18

### Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS) - Rapport d'activité 2023

---

Rapporteur-e:	<b>Berset Christel (PS/SP, FV)</b>
Représentant-e du gouvernement:	<b>Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales</b>
Préavis de la commission:	<b>01.05.2024 (BGC mai 2024, p. 1776)</b>

---

#### Discussion

**Berset Christel (PS/SP, FV).** Les comptes de l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ci-après: ECAS) clôturent avec un excédent de charges de 208,2 millions, ce qui représente une diminution des charges d'environ -6,5 millions par rapport au budget.

Il y a trois causes principales à cela: 1,7 millions de moins que prévu pour les prestations complémentaires AVS et AI, en raison notamment de subventions fédérales plus hautes que prévu au budget; 1,7 millions de moins que prévu pour les contentieux d'assurance-maladie et 1,7 millions de plus que prévu provenant de la dissolution d'un fonds fédéral, dont le solde a été reversé aux cantons.

Ainsi, les comptes 2023 de l'ECAS ont surtout bénéficié de subventions fédérales plus élevées qu'annoncé initialement par la Confédération, surtout pour les prestations complémentaires et la réduction des primes.

L'effectif du personnel de l'ECAS se situe aujourd'hui à 247,3 EPT, en augmentation de 9,4 EPT par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est liée d'une part au fait que des postes étaient ouverts au 31 décembre 2023 et que, d'autre part, des engagements supplémentaires devaient être faits en lien avec le Développement continu de l'AI, respectivement AVS 21.

Toujours sur le plan du personnel, notons que Monsieur Nicolas Robert a été nommé en tant que directeur ECAS dès le 1<sup>er</sup> avril 2024 à 10%, à la suite du départ à la retraite de Monsieur Hans-Jürg Herren, après 16 ans d'activité. Monsieur Robert est aussi directeur de l'Office AI à 90%. Et Madame Helena Grillon a été nommée directrice de la Caisse de compensation.

Je vous livre quelques éléments saillants du rapport.

L'ECAS verse pour près d'un milliard et demi de francs de prestations dans toute une série de domaines: l'AVS, l'AI, les prestations complémentaires, les subsides pour la réduction des primes à l'assurance-maladie, les allocations cantonales de maternité ou encore les allocations familiales. Il s'agit donc d'un établissement essentiel au bon fonctionnement de nos assurances sociales.

L'ECAS veille particulièrement à la sécurité des données qu'il détient, de nos données, car celles-ci sont particulièrement sensibles. Afin d'apporter un soutien au public et aux clients, les formulaires en ligne ont été améliorés. Enfin, dans le cadre de la modernisation de la surveillance des assurances du 1<sup>er</sup> pilier, le développement d'un système de management de la qualité et de contrôle interne a été initié.

Le rapport d'activité de l'ECAS comprend deux rapports, celui de la Caisse de compensation et celui de l'Office de l'assurance-invalidité.

Etant donné que le Grand Conseil doit adopter le rapport d'activité et les comptes de l'ECAS et que nous n'avons pas reçu en CFG les documents de révision des comptes, nous avons demandé à recevoir de manière systématique le rapport de l'organe de révision. Le rapport détaillé de la Société BDO chargée de cette révision nous est parvenu après la séance de la CFG. Les contrôles de BDO n'appellent aucune remarque en ce qui concerne les points particuliers soumis au contrôle et le rapport ne contient pas de recommandations particulières pour 2023.

S'agissant du rapport de la Caisse cantonale de compensation, le rapport contient des informations intéressantes sur le nombre de membres, leur nombre par catégorie ou par regroupement économique, le nombre de bénéficiaires ou encore les prestations versées durant l'exercice 2023 en comparaison avec l'exercice précédent. Ces tableaux détaillés tout comme le tableau récapitulatif permettent d'avoir rapidement une vue d'ensemble de la situation pour les différentes prestations de la Caisse.

Concernant les subsides pour la réduction des primes à l'assurance-maladie, notons que le montant versé est en hausse par rapport à l'année précédente. Il faut dire que chaque année, la Caisse cantonale de compensation envoie aux ayants droit potentiels le formulaire de demande pour la réduction des primes. Ainsi, en 2023, une réduction de prime a pu être accordée en faveur de 91 224 personnes, soit 27,27% de la population résidente permanente du canton au 31 décembre 2022.

Passons à l'Office cantonal AI. C'est un établissement autonome de droit public, rattaché administrativement à l'Etablissement cantonal des assurances sociales. Un an après l'entrée en vigueur du Développement continu de l'assurance-invalidité (DCAI), les chiffres 2023 reflètent une évolution positive. En effet, et cela va vous surprendre, le nombre de demandes déposées pour des jeunes est en nette augmentation. En fait, elle est due à la mise en œuvre réussie des nouveaux instruments législatifs prévus dans le cadre du Développement continu de l'AI visant à prévenir l'invalidité des jeunes. Cette évolution se traduit par une importante augmentation du nombre de mesures de réadaptation professionnelle, notamment les mesures d'intervention précoce (+11%) et les mesures de réinsertion (+19%).

Cela étant, la CFG vous propose d'approuver le rapport et les comptes 2023 de l'ECAS.

**Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales.** Je tiens à remercier Madame la Rapporteuse Berset ainsi que Madame Beaud pour leur état des lieux complet. L'ECAS est un établissement qui fonctionne. Il a eu la chance d'avoir à sa tête un directeur qui l'a mené là où il se trouve actuellement. C'est un fleuron de notre canton. Nous devons juste avoir une dose de surveillance bien accrue pour la suite. Nous sommes témoins d'augmentations, signalées par Madame la Rapporteuse Berset. Je tiens à remercier les collaboratrices et collaborateurs de l'Etablissement pour le travail accompli.

## Vote

> Au vote, ce rapport d'activité est approuvé par 80 voix contre 0 et 0 abstention.

### *Ont voté oui:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz

Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 80.*

---

### **Election judiciaire 2024-GC-99**

#### **Président-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine 90%**

---

Rapport/message: **29.04.2024** (*BGC mai 2024, p. 1799*)

Préavis de la commission: **08.05.2024** (*BGC mai 2024, p. 1831*)

---

#### Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 103; rentrés: 103; blancs: 0; nuls: 0; valables: 103; majorité absolue: 52.

Est élue *M<sup>me</sup> Saskia Etchika Oberson, à Romanens*, par 56 voix.

A obtenu des voix *M<sup>me</sup> Nadine Aebischer*: 47.

---

### **Election judiciaire 2024-GC-100**

#### **Vice-président-e de la Commission de conciliation en matière de bail de la Singine et du Lac**

---

Rapport/message: **29.04.2024** (*BGC mai 2024, p. 1799*)

Préavis de la commission: **08.05.2024** (*BGC mai 2024, p. 1831*)

---

#### Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 99; rentrés: 99; blancs: 1; nuls: 2; valables: 97; majorité absolue: 49.

Est élu *M. Raphael Dänzer, à Fribourg*, par 96 voix.

---

### **Election judiciaire 2024-GC-105**

#### **Assesseur-e (locataires) à la Commission de conciliation en matière de bail de la Sarine - Poste 1**

---

Rapport/message: **29.04.2024** (*BGC mai 2024, p. 1799*)

Préavis de la commission: **08.05.2024** (*BGC mai 2024, p. 1831*)

---

#### Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 95; rentrés: 94; blancs: 6; nuls: 0; valables: 94; majorité absolue: 48.

Est élue *M<sup>me</sup> Louise Philipposian, à Conthey*, par 88 voix.

---

## **Election judiciaire 2024-GC-101**

### **Assesseur-e au Tribunal pénal économique**

---

Rapport/message: **29.04.2024** (*BGC mai 2024, p. 1799*)

Préavis de la commission: **08.05.2024** (*BGC mai 2024, p. 1831*)

---

#### Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 93; rentrés: 90; blancs: 4; nuls: 0; valables: 90; majorité absolue: 46.

Est élu *M. Pierpaolo Boschetti*, à *Fribourg*, par 79 voix.

A obtenu des voix *M. Vincent Sommer*: 7.

---

> La séance est levée à 17 h 10.

*Le Président:*

**Adrian BRÜGGER**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Reto SCHMID**, *secrétaire général adjoint*

---